

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 123

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

CONDITIONS DE VIE OUTRE-MER



PROGRAMME 123
Conditions de vie outre-mer

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Sophie BROCAS

Directrice générale des outre-mer

Responsable du programme n° 123 : Conditions de vie outre-mer

La politique conduite par le ministère des outre-mer à travers le **programme 123 « Conditions de vie outre-mer »** vise à réduire les écarts de niveaux de vie et d'équipement constatés entre les outre-mer et la France hexagonale, tout en tenant compte des particularités territoriales et des réalités géographiques et économiques des collectivités territoriales d'outre-mer.

Comme l'année précédente, la mobilisation des crédits du ministère des outre-mer a été réalisée dans le contexte persistant de la crise sanitaire, qui a touché les territoires ultra-marins selon un calendrier spécifique, différé par rapport à l'hexagone (la zone Pacifique a été touchée au cours du premier trimestre 2021 (Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna), les Antilles et la Polynésie française à l'été).

Ce contexte a nécessité des aides ciblées vers certains territoires. Ainsi, le Gouvernement a décidé de répondre à la demande du territoire de la Nouvelle Calédonie en ouvrant des financements complémentaires au profit de la collectivité territoriale à hauteur de 122 M€, dont 82 M€ ouverts par la loi de finances rectificative du 19 juillet 2021. De même, un soutien spécifique a été apporté pour assurer la continuité de desserte de Wallis-et-Futuna (délégations de service public provisoires, afin de pallier l'interruption des liaisons commerciales avec la Nouvelle-Calédonie).

Symétriquement, la crise sanitaire a freiné d'autres dépenses, directement tributaires des échanges entre territoires (fonds de continuité territoriale, fonds d'échange à but éducatif, culturel, et sportif, ou encore le fonds de coopération régionale).

En dépit de ce contexte difficile, la totalité des crédits disponibles du programme 123 (1 008 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 699 M€ en crédits de paiement (CP)) a été consommée, pour la deuxième année consécutive. C'est notamment le cas des autorisations d'engagement sur la ligne budgétaire unique (LBU), avec 247,1 M€ engagés, pour 244,6 M€ disponibles, crédits du plan de relance inclus. Cette surconsommation, qui intervient également pour la deuxième année de suite, confirme la dynamique positive impulsée par le nouveau Plan logement outre-mer (PLOM).

Les efforts du programme 123 ont largement pris en compte la situation des collectivités ultramarines : au-delà des financements apportés au titre des contrats de convergence et de transformation et du fonds exceptionnel d'investissement, des aides spécifiques ont été accordées (financement de la collectivité territoriale de Guyane à hauteur de 30 M€ au titre de l'accord de méthode, appui budgétaire apporté aux 7 communes signataires d'un contrat de redressement outre-mer – COROM).

Les efforts d'apurement des restes à payer anciens ont été poursuivis, libérant ainsi 111,6 M€ d'AE destinées à d'anciens projets immatures, par la suite abandonnés et jamais suivis de paiement. Ces efforts permettent de fiabiliser les données du programme, dans un souci de transparence et de sincérité renforcées.

La mobilisation intégrale des moyens du programme 123 aura ainsi contribué, en 2021, à incarner le soutien de l'Etat au profit des territoires ultramarins et de leurs populations, et ce, malgré un contexte de la crise sanitaire.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Mieux répondre au besoin de logement social

INDICATEUR 1.1 : Fluidité du parc de logements sociaux

OBJECTIF 2 : Accompagner les collectivités d'outre-mer dans leur action en faveur de l'aménagement et du développement durable

INDICATEUR 2.1 : Taux de réalisation des projets d'investissement du programme 123

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Mieux répondre au besoin de logement social****INDICATEUR mission****1.1 – Fluidité du parc de logements sociaux**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de demandeurs en attente d'un logement pour un logement attribué	ratio	4,3	5,3	4,9	4,9	5,2	4,7
Taux de mobilité dans le parc social	%	7,8	8,3	9,5	9,5	7,4	9,5

Commentaires techniquesSource des données

Sous-indicateur 1.1.1 : Les données proviennent de l'infocentre du logiciel « N° Unique ». Elles sont fournies par les Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) à la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGAL) / Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) / sous-direction des politiques de l'habitat.

Sous-indicateur 1.1.2 : Les données proviennent du « répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux » (RPLS) institué en 2011.

Les données sont fournies par les DEAL au Commissariat Général au Développement durable / Service de l'observation et des statistiques (CGDD / SoeS).

Explications sur la construction de l'indicateur

Sous-indicateur 1.1.1 : L'indicateur est calculé pour les départements d'outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion (hors Mayotte). Il mesure le ratio de satisfaction de la demande. Le sous-indicateur se calcule de la manière suivante : $N1/N2$

$N1$ = nombre de demandeurs de logement social à la fin de l'année N (hors demandes de mutations internes et dont la demande est active, non radiée).

$N2$ = nombre de relogements de demandeurs au cours de l'année N (hors mutations internes et dont la demande est active, non radiée).

Sous-indicateur 1.1.2 : L'indicateur est calculé pour les départements d'outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion (hors Mayotte). Il mesure le taux de mobilité dans le parc social au 1^{er} janvier de l'année.

Le sous-indicateur se calcule de la manière suivante : $N1/N2$:

$N1$ = somme des emménagements dans les logements locatifs proposés à la location en service depuis au moins un an.

$N2$ = somme des logements locatifs loués ou proposés à la location depuis au moins un an. Les premières mises en location ne sont pas comptabilisées.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif n°1 « mieux répondre au besoin de logement social » permet de mesurer la demande et la tension sur le parc social ultramarin, ainsi que l'efficacité des réponses apportées via l'indicateur n°1.1 « fluidité du parc de logements sociaux ».

Ce dernier mesure l'efficacité socio-économique de la politique de logement des populations ultramarines les plus modestes et la qualité de service rendu aux administrés. Il se décompose en deux sous-indicateurs.

Le premier sous-indicateur « nombre de demandeurs en attente d'un logement pour un logement attribué », cherche à donner une vision de l'adéquation entre l'offre et la demande de logements sociaux, en comparant le stock des demandeurs non relogés par rapport au flux des demandeurs relogés.

En 2021, le ratio du nombre de demandeurs en attente d'un logement pour un logement attribué s'améliore légèrement et passe à 5,2 (contre 5,3 en 2020) tout en restant proche de la prévision initiale (4,9). Cette situation s'explique par la

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | Objectifs et indicateurs de performance

hausse de 3% du nombre de demandeurs de logement social dans les DROM, et ce malgré la hausse de 4% du nombre de relogements sur la période.

A noter sur les territoires :

- La Guyane passe de 8 à 6,4 demandeurs pour un relogement, soit 1 167 demandes en moins pour un nombre de relogements en hausse (1 769 en 2021 contre 1 566 en 2020) ;
- A noter, une hausse de 2 958 demandeurs en 2021 à La Réunion pour un nombre de relogements stable (7 003 en 2021 contre 6 920 en 2020) ;
- La situation reste stable sur les autres territoires.

Le second sous-indicateur « taux de mobilité dans le parc social » vise à mesurer les situations de tension et de captation des occupants dans le parc social, comparées aux caractéristiques de qualité et de coût du parc privé.

Au 1^{er} janvier 2021, le taux de mobilité global dans le parc social en outre-mer est inférieur à l'objectif révisé du PAP 2021 établi à 9,5%. Il diminue par rapport à l'année précédente, passant de 8,3% à 7,4%. Cette dynamique se retrouve au niveau national passant de 9% à 7,5%. Cette diminution traduit ainsi une moindre rotation sur le parc HLM au cours de la dernière année.

Il convient toutefois de souligner que cette diminution globale doit être nuancée au niveau local. Ainsi la Guadeloupe voit son taux de mobilité augmenter de 5,7% à 7,1% de même que la Martinique qui passe de 6% à 6,4%. Le taux de mobilité à Mayotte reste très élevé, passant de 19,3% à 18,7%. A contrario, la Guyane voit son taux de mobilité baisser de 10,7% à 8,3% et La Réunion de 9,4% à 7,5%.

OBJECTIF

2 – Accompagner les collectivités d'outre-mer dans leur action en faveur de l'aménagement et du développement durable

INDICATEUR**2.1 – Taux de réalisation des projets d'investissement du programme 123**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de réalisation des projets financés par le fonds exceptionnel d'investissement	%	Non connu	Non connu	42	42	52	45
Taux de réalisation des projets financés par les contrats de convergence et de transformation	%	Non connu	Non connu	65	48	43	Non déterminé

Commentaires techniques**Précisions méthodologiques**

Le sous-indicateur "taux de réalisation des projets financés par le fonds exceptionnel d'investissement" mesure le taux de réalisation des projets subventionnés par le programme 123 via le fonds exceptionnel d'investissement. Le taux est calculé à 3 ans.

Source des données : remontées des préfectures, hauts-commissariats et administration supérieure.

Modalité de calcul :

Taux de réalisation par projet : $N1/N2$ (%)

$N1$ = CP consommés entre N et N+3

$N2$ = AE consommés entre N et N+3 (montant de la subvention)

Le sous-indicateur est la moyenne non pondérée de l'état de réalisation de l'ensemble des projets lancés entre N-1 et N-3.

Le taux de réalisation moyen prend en compte les opérations achevées, les opérations en cours d'achèvement et les opérations qui n'ont pas connu un début d'exécution.

Le sous-indicateur s'appuie sur l'état de la dépense de la subvention octroyée par le programme et non sur la globalité du projet cofinancé (ce dernier ne pouvant être réalisé compte-tenu des disparités entre les différents territoires et de nature de projets).

Le sous-indicateur "taux de réalisation des projets financés par les contrats de convergence et de transformation" mesure le taux de réalisation des projets subventionnés par le programme 123 via les CCT.

Sources de données : remontées des préfetures.

Modalité de calcul :

Taux de réalisation par projet : $N1/N2$ (%)

N1 = nombre de projets ayant été initié (un projet est initié dès lors qu'un premier paiement a été réalisé)

N2 = nombre de projets initialement prévu sur les CCT

ANALYSE DES RÉSULTATS

S'agissant du taux moyen de réalisation des projets financés par le fonds exceptionnel d'investissement, l'indicateur évolue à la hausse conformément aux objectifs fixés à sa création en 2021. La maturité, la nature et la visibilité politique des projets financés, permettent une exécution plus rapide avec un impact direct pour les collectivités locales. Le nombre de projets financés par le fonds exceptionnel d'investissement est en augmentation. En 2021, 97 projets ont ainsi été financés pour un coût moyen par projet de 0,9 M€.

Concernant les projets financés par les contrats de convergence et de transformation, le taux de réalisation de 2021 s'établit à 43%, soit en deçà de l'objectif établi pour 2021.

Ce résultat s'explique avant tout, par le contexte de la crise sanitaire qui a ralenti les chantiers, par ailleurs les projets financés ont connu des évolutions à la suite des évolutions contractuelles.

Néanmoins, plus de 60% des projets ont été lancés depuis la contractualisation réalisée en 2019 (soit plus de 200 projets).

En 2021, un nouveau contrat a été mis en œuvre avec la Polynésie française, augmentant de facto le nombre de projets et élargissant le périmètre.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Logement			224 620 100 178 369 231	224 620 100 182 696 808	224 620 100
02 – Aménagement du territoire	90 000 5 541 606	2 421 301 2 209 566	200 217 266 166 488 374	202 728 567 174 239 546	202 978 567
03 – Continuité territoriale	3 506 417		46 487 485 23 763 408	46 487 485 27 269 825	46 487 485
04 – Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports	152 089		5 650 000 12 601 922	5 650 000 12 754 011	5 650 000
06 – Collectivités territoriales	919 101 47 858	25 894	219 055 846 343 221 599	219 974 947 343 295 351	219 974 947
07 – Insertion économique et coopération régionales	80 000 84 286		889 500 297 300	969 500 381 586	969 500
08 – Fonds exceptionnel d'investissement			110 000 000 81 011 043	110 000 000 81 011 043	110 000 000
09 – Appui à l'accès aux financements bancaires			48 346 329 69 300 000	48 346 329 69 300 000	48 346 329
Total des AE prévues en LFI	1 089 101	2 421 301	855 266 526	858 776 928	859 026 928
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+1 642 023 (hors titre 2)		+1 642 023	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+163 909 448 (hors titre 2)		+163 909 448	
Total des AE ouvertes		1 024 328 399 (hors titre 2)		1 024 328 399	
Total des AE consommées	13 659 832	2 235 460	875 052 877	890 948 169	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Logement			176 918 634 143 943 280	176 918 634 146 702 394	176 918 634
02 – Aménagement du territoire	90 000 6 094 320	481 378 11 525 548	145 412 130 134 738 531	145 983 508 152 358 399	146 233 508
03 – Continuité territoriale	3 579 517		41 339 942 25 667 281	41 339 942 29 246 797	41 339 942
04 – Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports	172 999		5 650 000 12 860 327	5 650 000 13 033 326	5 650 000
06 – Collectivités territoriales	919 101 -250 227		145 672 174 283 279 231	146 591 275 283 029 003	146 591 275
07 – Insertion économique et coopération régionales	80 000 92 651		889 500 282 934	969 500 375 585	969 500
08 – Fonds exceptionnel d'investissement			67 000 000 48 631 153	67 000 000 48 631 153	67 000 000

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021					
09 – Appui à l'accès aux financements bancaires			18 821 812 25 559 278	18 821 812 25 559 278	18 821 812
Total des CP prévus en LFI	1 089 101	481 378	601 704 192	603 274 671	603 524 671
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+1 642 023 (hors titre 2)		+1 642 023	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+125 768 668 (hors titre 2)		+125 768 668	
Total des CP ouverts		730 685 362 (hors titre 2)		730 685 362	
Total des CP consommés	12 448 374	11 525 548	674 962 014	698 935 936	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
01 – Logement	481 883		206 620 100 182 036 001	-800	206 620 100	206 620 100 182 517 084
02 – Aménagement du territoire	90 000 10 986 486	2 640 000 26 367 116	194 148 770 144 408 714		196 878 770	197 128 770 181 762 316
03 – Continuité territoriale	211 843		43 487 485 33 329 684		43 487 485	43 487 485 33 541 527
04 – Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports	342 487		5 650 000 20 074 872		5 650 000	5 650 000 20 417 359
06 – Collectivités territoriales	995 101 556 401	18 980	170 620 947 154 333 293		171 616 048	171 616 048 154 908 674
07 – Insertion économique et coopération régionales	80 000 34 728		889 500 327 039		969 500	969 500 361 767
08 – Fonds exceptionnel d'investissement			110 000 000 50 745 686		110 000 000	110 000 000 50 745 686
09 – Appui à l'accès aux financements bancaires			39 346 329 33 700 000		39 346 329	39 346 329 33 700 000
Total des AE prévues en LFI	1 165 101	2 640 000	770 763 131	0	774 568 232	774 818 232
Total des AE consommées	12 613 829	26 386 096	618 955 288	-800		657 954 413

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
01 – Logement	563 570		181 903 765 166 770 961	12 000 000	181 903 765	181 903 765 179 334 531
02 – Aménagement du territoire	90 000 11 495 508	6 390 000 7 949 603	155 391 267 117 654 897		161 871 267	162 121 267 137 100 008

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
03 – Continuité territoriale	249 960		43 787 485 31 228 592		43 787 485	43 787 485 31 478 553
04 – Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports	243 817		5 650 000 21 258 474		5 650 000	5 650 000 21 502 291
06 – Collectivités territoriales	995 101 524 637	18 980	143 206 021 148 903 958		144 201 122	144 201 122 149 447 575
07 – Insertion économique et coopération régionales	80 000 88 683		889 500 358 708		969 500	969 500 447 391
08 – Fonds exceptionnel d'investissement			60 000 000 55 180 154		60 000 000	60 000 000 55 180 154
09 – Appui à l'accès aux financements bancaires			26 489 805 29 449 820		26 489 805	26 489 805 29 449 820
Total des CP prévus en LFI	1 165 101	6 390 000	617 317 843	0	624 872 944	625 122 944
Total des CP consommés	13 166 175	7 968 583	570 805 564	12 000 000		603 940 322

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	12 613 829	1 089 101	13 659 832	13 166 175	1 089 101	12 448 374
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 620 287	1 089 101	10 307 159	13 099 575	1 089 101	9 043 403
Subventions pour charges de service public	-6 458	0	3 352 673	66 600	0	3 404 971
Titre 5 – Dépenses d'investissement	26 386 096	2 421 301	2 235 460	7 968 583	481 378	11 525 548
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	26 386 096	2 421 301	2 235 460	7 968 583	481 378	11 525 548
Titre 6 – Dépenses d'intervention	618 955 288	855 266 526	875 052 877	570 805 564	601 704 192	674 962 014
Transferts aux ménages	36 743 041	82 104 434	40 684 779	43 337 262	69 224 113	40 076 763
Transferts aux entreprises	176 051 324	164 184 001	167 054 052	168 836 188	124 159 689	133 344 097
Transferts aux collectivités territoriales	379 329 188	597 418 591	631 226 487	337 243 676	395 540 890	474 964 531
Transferts aux autres collectivités	26 831 735	11 559 500	36 087 559	21 388 438	12 779 500	26 576 623
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	-800	0	0	12 000 000	0	0
Prêts et avances	-800	0	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	12 000 000	0	0
Total hors FdC et AdP		858 776 928			603 274 671	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+165 551 471			+127 410 691	
Total*	657 954 413	1 024 328 399	890 948 169	603 940 322	730 685 362	698 935 936

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	5 337 000	250 000	1 642 023	5 337 000	250 000	1 642 023
Total	5 337 000	250 000	1 642 023	5 337 000	250 000	1 642 023

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		106 030		106 030				
03/2021		1 384 635		1 384 635				
07/2021		109 058		109 058				
10/2021		42 300		42 300				
Total		1 642 023		1 642 023				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/01/2021		2 016 717						
Total		2 016 717						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2021		4 145 660		18 060 901				
Total		4 145 660		18 060 901				

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2021		18 700 000						
Total		18 700 000						

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/01/2021		65 000 000		28 500 000				
28/06/2021		5 254 668		654 668				
19/11/2021					3 856 520			3 446 901
Total		70 254 668		29 154 668	3 856 520			3 446 901

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021		82 000 000		82 000 000				
01/12/2021						9 351 077		
Total		82 000 000		82 000 000		9 351 077		

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		178 759 068		130 857 592	13 207 597			3 446 901

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2021 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2021. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2021.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (20)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
710103	Niveau des taux en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion (8,5 % pour le taux normal et 2,1 % pour le taux réduit) Régimes ultramarins <i>Bénéficiaires 2019 : 61000 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1966 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 296</i>	2 840	2 110	3 000
800401	Exclusion des collectivités relevant de l'article 73 de la Constitution du champ d'application Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2001 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des douanes : 266 quater</i>	1 375	1 745	1 600
110224	Réduction d'impôt sur le revenu à raison des investissements productifs réalisés dans les départements et collectivités d'outre-mer Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2019 : 29372 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2000 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 199 undecies B</i>	457	430	443
110302	Réduction, dans la limite d'un certain montant, pour les contribuables des départements d'outre-mer de la cotisation résultant du barème (30 % en Guadeloupe, Martinique et Réunion ; 40 % en Guyane et à Mayotte) et de la retenue à la source sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères, servis à des personnes domiciliées fiscalement hors de France lorsque ces revenus proviennent de ces départements (8 % et 14,4 % au lieu de 12 % et 20 %) Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2019 : 360314 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1960 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 197-I-3 et 182 A-III dernier alinéa</i>	382	373	353
210325	Crédit d'impôt à raison des investissements productifs réalisés dans les départements d'outre-mer avant le 31 décembre 2025 Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2019 : 2010 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2013 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 244 quater W</i>	179	nc	150

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
110210	Réduction d'impôt au titre des investissements locatifs et de la souscription au capital de certaines sociétés réalisés jusqu'au 31/12/2017 et au titre des travaux de réhabilitation de logements réalisés jusqu'au 31/12/2020, dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et les Terres australes et antarctiques françaises. Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2019 : 16280 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2000 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2030 - Fin du fait générateur : 2023 - code général des impôts : 199 undecies A</i>	55	57	42
320113	Déduction des investissements productifs réalisés dans les départements et collectivités d'outre-mer et des souscriptions au capital de sociétés qui réalisent de tels investissements Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2019 : 1300 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1985 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 217 undecies, 217 duodecies</i>	123	nc	40
710110	Taux de 2,10 % applicable à certaines opérations relatives au logement social outre-mer qui sont éligibles soit aux prêts locatifs sociaux, soit au crédit d'impôt sur les sociétés en faveur de l'investissement dans les logements neufs outre-mer Régimes ultramarins <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2009 - Dernière modification : 2009 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 296 ter-c</i>	34	23	32
110256	Réduction d'impôt au titre des investissements effectués dans le secteur du logement social dans les départements et collectivités d'outre-mer Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2019 : 1810 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 199 undecies C</i>	34	34	31
110260	Réduction d'impôt au titre de la souscription de parts de fonds d'investissement de proximité investis dans des sociétés qui exercent leurs activités dans les départements et collectivités d'outre-mer (FIPOM) Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2019 : 3740 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2011 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 199 terdecies-0 A-VI ter A</i>	8	8	4
500102	Réduction de 50 % des tarifs des droits d'enregistrement et de timbre en Guyane Dispositions communes aux droits d'enregistrement et de timbre <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1998 - Dernière modification : 1999 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1043 A</i>	6	4	4
110258	Réduction d'impôt sur le revenu en faveur des investissements locatifs réalisés outre-mer jusqu'au 31 décembre 2012 ou, sous conditions, jusqu'au 31 mars 2013 : dispositif SCELLIER OUTRE-MER Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2019 : 340 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2012 - Dernière incidence budgétaire : 2024 - Fin du fait générateur : 2013 - code général des impôts : 199 septvicies XI</i>	1	17	1
110259	Réduction d'impôt sur le revenu en faveur des investissements locatifs réalisés outre-mer dans le secteur intermédiaire jusqu'au 31 décembre 2012 ou, sous conditions, jusqu'au 31 mars 2013 : dispositif SCELLIER INTERMEDIAIRE OUTRE-MER Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2019 : 676 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2012 - Dernière incidence budgétaire : 2030 - Fin du fait générateur : 2013 - code général des impôts : 199 septvicies XI</i>	1	9	1
710101	Exonération des transports maritimes de personnes et de marchandises en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion Régimes ultramarins <i>Bénéficiaires 2019 : 65 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1961 - Dernière modification : 1961 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 295-1-1°</i>	1	1	1

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
710108	Exonération des livraisons de biens dans certaines communes de Guadeloupe ou de Martinique réalisées auprès des touristes effectuant une croisière Régimes ultramarins <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2019 - Dernière incidence budgétaire : 2024 - Fin du fait générateur : 2024 - Article 41 septies de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer</i>	1	1	1
170308	Exclusion temporaire du revenu imposable des bénéfices provenant de l'exploitation de terrains auparavant non cultivés affectés à des cultures agréées pour la détermination du revenu imposable afférent aux exploitations agricoles situées dans les DOM Bénéfices agricoles <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 1960 - Dernière modification : 1960 - Dernière incidence budgétaire : 2019 - Fin du fait générateur : 2019 - code général des impôts : 76 bis</i>	-	-	-
320136	Crédit d'impôt à raison des investissements effectués dans le secteur du logement social dans les départements d'outre-mer avant le 31 décembre 2025 Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2019 : 40 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2013 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 244 quater X</i>	187	nc	nc
520128	Exonération temporaire de certaines mutations portant sur les immeubles et les droits immobiliers situés à Mayotte réalisées entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2025 Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 1135 ter</i>	nc	nc	nc
540102	Exonération de droit d'enregistrement et de taxe de publicité foncière des cessions effectuées par une personne publique et des actes de notoriété et décisions judiciaires constatant l'usucapion réalisés, au profit de propriétaires irréguliers de biens immeubles situés à Mayotte, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2025 Actes soumis à un droit fixe d'enregistrement ou à une taxe fixe de publicité foncière <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 1043 B</i>	nc	nc	nc
550105	Exonération du droit de partage de 2,5% à hauteur de la valeur des immeubles situés à Mayotte pour les partages de succession et les licitations de biens héréditaires établis entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2025 Partages et opérations assimilées <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 750 bis C</i>	nc	nc	nc
Total		5 684	4 812	5 703

■ DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (5)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
090108	Abattement sur la base nette imposable des établissements situés dans les départements d'outre-mer Cotisation foncière des entreprises <i>Bénéficiaires 2019 : 9008 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1466 F</i>	17	17	17
040108	Abattement en faveur des entreprises dont les établissements situés dans les départements d'outre-mer peuvent bénéficier d'un abattement sur leurs bases nettes imposables à la CFE en l'absence de délibération contraire d'une commune ou d'un EPCI Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises <i>Bénéficiaires 2019 : 3340 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée -</i>	28	28	14

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
<i>code général des impôts : 1466 F, 1586 nonies IV</i>				
050109	Abattement sur la base d'imposition des établissements situés dans les départements d'outre-mer Taxe foncière sur les propriétés bâties <i>Bénéficiaires 2019 : 4039 Locaux - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1388 quinquies</i>	14	14	11
060108	Exonération partielle des terres agricoles situées dans les départements d'outre-mer Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1395 H</i>	9	9	9
050107	Abattement en faveur des immeubles anti-sismiques des départements d'outre-mer Taxe foncière sur les propriétés bâties <i>Bénéficiaires 2019 : 1642 Locaux - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2021 - code général des impôts : 1388 ter</i>	0	€	€
Total		68	68	51

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (5)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
090108	Abattement sur la base nette imposable des établissements situés dans les départements d'outre-mer Cotisation foncière des entreprises <i>Bénéficiaires 2019 : 9008 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1466 F</i>	17	17	17
040108	Abattement en faveur des entreprises dont les établissements situés dans les départements d'outre-mer peuvent bénéficier d'un abattement sur leurs bases nettes imposables à la CFE en l'absence de délibération contraire d'une commune ou d'un EPCI Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises <i>Bénéficiaires 2019 : 3340 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1466 F, 1586 nonies IV</i>	28	28	14
050109	Abattement sur la base d'imposition des établissements situés dans les départements d'outre-mer Taxe foncière sur les propriétés bâties <i>Bénéficiaires 2019 : 4039 Locaux - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1388 quinquies</i>	14	14	11
060108	Exonération partielle des terres agricoles situées dans les départements d'outre-mer Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1395 H</i>	9	9	9
050107	Abattement en faveur des immeubles anti-sismiques des départements d'outre-mer Taxe foncière sur les propriétés bâties <i>Bénéficiaires 2019 : 1642 Locaux - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence</i>	0	€	€

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire	Chiffre définitif 2020	Chiffre initial 2021	Chiffre actualisé 2021
<i>budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2021 - code général des impôts : 1388 ter</i>			
Total	68	68	51

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Logement		224 620 100 182 696 808	224 620 100 182 696 808		176 918 634 146 702 394	176 918 634 146 702 394
02 – Aménagement du territoire		202 728 567 174 239 546	202 978 567 174 239 546		145 983 508 152 358 399	146 233 508 152 358 399
03 – Continuité territoriale		46 487 485 27 269 825	46 487 485 27 269 825		41 339 942 29 246 797	41 339 942 29 246 797
04 – Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports		5 650 000 12 754 011	5 650 000 12 754 011		5 650 000 13 033 326	5 650 000 13 033 326
06 – Collectivités territoriales		219 974 947 343 295 351	219 974 947 343 295 351		146 591 275 283 029 003	146 591 275 283 029 003
07 – Insertion économique et coopération régionales		969 500 381 586	969 500 381 586		969 500 375 585	969 500 375 585
08 – Fonds exceptionnel d'investissement		110 000 000 81 011 043	110 000 000 81 011 043		67 000 000 48 631 153	67 000 000 48 631 153
09 – Appui à l'accès aux financements bancaires		48 346 329 69 300 000	48 346 329 69 300 000		18 821 812 25 559 278	18 821 812 25 559 278
Total des crédits prévus en LFI *	0	858 776 928	858 776 928	0	603 274 671	603 274 671
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+165 551 471	+165 551 471		+127 410 691	+127 410 691
Total des crédits ouverts	0	1 024 328 399	1 024 328 399	0	730 685 362	730 685 362
Total des crédits consommés	0	890 948 169	890 948 169	0	698 935 936	698 935 936
Crédits ouverts - crédits consommés		+133 380 230	+133 380 230		+31 749 427	+31 749 427

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	828 776 928	828 776 928	0	593 274 671	593 274 671
Amendements	0	+30 000 000	+30 000 000	0	+10 000 000	+10 000 000
LFI	0	858 776 928	858 776 928	0	603 274 671	603 274 671

Le programme 123 « Conditions de vie outre-mer » a fait l'objet d'un amendement ayant modifié le montant des crédits prévus dans le PAP 2021. Il s'agit de l'amendement AN-2222, présenté par le Gouvernement, qui majore de 30 M€ en AE et de 10 M€ en CP les crédits du programme. Cet abondement est destiné à financer les nouveaux contrats de redressement des collectivités territoriales (COROM) conformément aux recommandations du rapport Patient-Cazeneuve.

■ MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Pour le programme 123, les évolutions sont la continuité des mouvements des années antérieures :

- le transfert au P162 de 4,54 M€ en CP uniquement pour le financement du plan d'intervention territorial de l'Etat en Guyane ;
- le transfert au P162 de 0,58 M€ en AE=CP pour le financement des actions de sécurité civile à Wallis et Futuna ;
- le transfert en provenance du P203 de 0,3 M€ en CP uniquement pour le financement de la ligne aérienne d'aménagement du territoire St Pierre et Miquelon (remboursement d'un transfert en base).

■ JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements réglementaires intervenus en gestion 2021 sur le P123 se déclinent comme suit :

1/ les reports

L'origine des reports est la suivante :

- fonds de concours (4,1 M€ en AE et 18,1 M€ en CP). Il s'agit des crédits non consommés au titre des fonds rattachés en 2020 ou reportés des années antérieures. Ils correspondent à titre principal aux actions exceptionnelles en faveur du développement économique et social de l'outre-mer comme la redevance thonière à Mayotte, la filière bois en Guyane et le fonds numérique pour Wallis-et-Futuna et la Polynésie française ;
- reports généraux (18,7 M€ d'AE uniquement). Il s'agit du reversement du produit des Sociétés immobilières d'outre-mer (SIDOM), financé par dégel sur la gestion 2020 ;
- AE affectées non engagées (2 M€ d'AE uniquement). Il s'agit des tranches fonctionnelles vivantes sur le programme.

2/ les décrets de transferts

Le décret n°2021-84 du 28 janvier 2021 a porté un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 65 M€ en AE et 28,5 M€ en CP à destination du programme 123 « conditions de vie outre-mer » de la mission « outre-mer » et destinés à :

- la rénovation énergétique des logements sociaux à hauteur de 15 M€ en AE et de 7,5 M€ en CP ;
- un complément de crédits destinés aux CCT, disposant en gestion de 20 M€ en AE et de 6 M€ en CP ;
- un fonds d'ingénierie, porté par l'AFD, qui dispose en gestion de 30 M€ en AE et de 15 M€ en CP.

Le décret n°2021-831 du 28 juin 2021 ouvrant 5,25 M€ en AE et 0,65 M€ en CP pour le programme 123 qui regroupe les mouvements suivants :

- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 5 M€ en AE et 1,5 M€ en CP en provenance du programme 364 « cohésion » de la mission « plan de relance » et à destination du programme 123 « conditions de vie outre-mer » et destiné au financement de la construction de centres d'hébergement d'urgence au sein des territoires d'outre-mer ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 0,1 M€ en AE et CP en provenance du programme 204 « prévention, sécurité sanitaire et offre de soins » de la mission « santé » et à destination du P123 « conditions de vie outre-mer » de la mission « outre-mer », destiné au financement d'opérations de formation et d'appui technique aux collectivités d'outre-mer engagées dans une démarche d'amélioration de leurs services d'eau et d'assainissement.
- sept mouvements en provenance du P123 « conditions de vie outre-mer » de la mission « Outre-mer » représentent :

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | Justification au premier euro

- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 0,8 M€ en CP à destination du programme 113 « paysages, eau et biodiversité » de la mission « écologie, développement et mobilité durables » et destiné au financement de la participation du ministère des outre-mer à l'organisation du congrès mondial de la nature (UICN) ;
 - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 0,11 M€ en AE et CP à destination du programme 162 « interventions territoriales de l'État » de la mission « cohésion des territoires » et destiné au financement de la participation complémentaire du ministère des outre-mer à l'action chlordécone du programme d'interventions territorialisées de l'État ;
 - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 0,9 M€ en AE et CP à destination du programme 172 « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » de la mission « recherche et enseignement supérieur » et destiné au financement de la participation du ministère des outre-mer au dispositif de suivi di Réseau de surveillance volcanologique et sismologique de Mayotte (REVOSIMA) sur l'activité volcanique au large de Mayotte ;
 - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 0,09 M€ en AE et CP à destination du programme 178 « préparation et emploi des forces » de la mission « défense » et destiné au financement de la participation du ministère des outre-mer au surcoût de fonctionnement des hélicoptères stationnés en Polynésie française (en application de la convention interministérielle pluriannuelle) ;
 - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 0,4 M€ en AE et 0,7 M€ en CP à destination du programme 203 « infrastructures et services de transports » de la mission « écologie, développement et mobilité durables » et destiné au financement de la délégation de service public mise en place pour assurer les liaisons aériennes à Wallis et Futuna et de la ligne aérienne desservant Saint-Pierre et Miquelon ;
 - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 0,75 M€ en AE et CP à destination du programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « enseignement scolaire » et destiné au financement de la participation du ministère des outre-mer aux personnels techniciens, ouvriers et de service en Nouvelle-Calédonie (solde dû en application de l'arbitrage interministériel rendu le 21 février 2017) ;
 - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 0,93 M€ en AE et CP à destination du programme 232 « vie politique, culturelle et associative » de la mission « administration générale et territoriale de l'État » et destiné au financement de la participation du ministère des outre-mer aux observateurs de l'ONU à l'occasion de la révision des listes électorales précédant le référendum prévu en Nouvelle Calédonie ;
- **dix-sept mouvements à destination du P123** « conditions de vie outre-mer » de la mission « outre-mer » et destinés au financement du remboursement des frais de la quarantaine obligatoire en Nouvelle-Calédonie. Pour mémoire, un arbitrage interministériel, rendu le 3 juillet 2020, a imposé au P123 le préfinancement des dépenses exceptionnelles de quatorzaines imposées par les mouvements de personnel Etat. Les programmes bénéficiaires ont donc procédé au remboursement du P123, par un versement d'un montant cumulé de 3,3 M€ en AE et CP se décomposant comme suit :
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 0,03 M€ en AE et CP en provenance du programme 107 « administration pénitentiaire » de la mission « justice » ;
 - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 0,001 M€ en AE et CP en provenance du programme 113 « paysages, eau et biodiversité » de la mission « écologie, développement et mobilité durables » ;
 - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 0,003 M€ en AE et CP en provenance du programme 124 « conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « solidarité, insertion et égalité des chances » ;
 - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 1,06 M€ en AE et CP en provenance du programme 152 « gendarmerie nationale » de la mission « sécurités » ;
 - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 0,03 M€ en AE et CP en provenance du programme 156 « gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « gestion des finances publiques » ;
 - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 0,002 M€ en AE et CP en provenance du programme 164 « cour des comptes et autres juridictions financières » de la mission « conseil et contrôle de l'État » ;

- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 0,003 M€ en AE et CP en provenance du programme 165 « conseil d'État et autres juridictions administratives » de la mission « conseil et contrôle de l'État » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 0,03 M€ en AE et CP en provenance du programme 166 « justice judiciaire » de la mission « justice » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 0,01 M€ en AE et CP en provenance du programme 176 « police nationale » de la mission « sécurités » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 1,84 M€ en AE et CP en provenance du programme 178 « préparation et emploi des forces » de la mission « défense » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 0,001 M€ en AE et CP en provenance du programme 205 « affaires maritimes » de la mission « écologie, développement et mobilité durables » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 0,01 M€ en AE et CP en provenance du programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « enseignement scolaire » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 0,29 M€ en AE et CP en provenance du programme 232 « vie politique, culturelle et associative » de la mission « administration générale et territoriale de l'État » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 0,001 M€ en AE et CP en provenance du programme 302 « facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « gestion des finances publiques » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 0,004 M€ en AE et CP en provenance du programme 305 « stratégies économiques » de la mission « économie » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 0,005 M€ en AE et CP en provenance du programme 308 « protection des droits et libertés » de la mission « direction de l'action du Gouvernement » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 0,004 M€ en AE et CP en provenance du programme 354 « administration territoriale de l'État » de la mission « administration générale et territoriale de l'État » ;

Le décret n° 2021-1509 du 19 novembre 2021 qui regroupe les mouvements suivants **en provenance du P23** « conditions de vie outre-mer » de la mission « outre-mer » annulant 3,86 M€ en AE et 3,45 M€ en CP :

- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 0,4 M€ en AE et CP en provenance du programme 123 à destination du programme 113 « paysages, eau et biodiversité » de la mission « écologie, développement et mobilité durables » et destinés au financement du sommet de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), en application de l'arbitrage interministériel rendu le 13 juillet 2021 ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 0,64 M€ en AE et CP à destination du programme 232 « vie politique, culturelle et associative » de la mission « administration générale et territoriale de l'Etat » et destiné au financement du surcoût, généré par la situation sanitaire, sur la participation du ministère des outre-mer au financement des observateurs de l'ONU à l'occasion de la révision des listes électorales précédant le référendum prévu en Nouvelle Calédonie ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 1,32 M€ en AE et 0,91 M€ en CP à destination du programme 203 « infrastructures et services de transports » de la mission « écologie, développement et mobilité durables » et destiné au financement de la prise en charge de la délégation de service public mise en place pour assurer les liaisons aériennes à Wallis et Futuna ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 1,5 M€ en AE et CP à destination du programme 143 « enseignement technique agricole » de la mission « enseignement scolaire » et destiné au financement de la participation du ministère des outre-mer à la rénovation du lycée agricole de Coconi à Mayotte.

3/ Les lois de finances rectificatives

La loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 a procédé à l'ouverture de 82 M€ en AE et CP sur le programme 123 « conditions de vie outre mer » et a ainsi permis de couvrir les dépenses engagées par la

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | Justification au premier euro

Nouvelle-Calédonie pour la gestion de la crise sanitaire induites par le dispositif exceptionnel de quatorzaine (hors dépenses de santé) qui a été mis en place et de redonner ainsi des marges de manœuvre financière à la collectivité.

La loi de finances rectificative de fin d'année n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 a procédé à l'annulation de 9,35 M€ en AE de réserve de précaution sur le programme 123.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les rattachements se sont élevés à 1 642 023 € en AE=CP se répartissant comme suit :

- fonds de concours n°1-2-00724 (actions exceptionnelles en faveur du développement économique et social de l'outre-mer): 148 300 €
- fonds de concours n° 1-1-00870 correspondant au cofinancement par le FEADER de la construction d'une route entre Maripasoula et Papaïchton en Guyane : 1 493 693 €
- fonds de concours n° 1-2-00498 (calamités) : 30 €

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	34 351 077	34 351 077	0	24 130 987	24 130 987
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-25 000 000	-25 000 000	0	-24 130 987	-24 130 987
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	9 351 077	9 351 077	0	0	0

Le dégel de la réserve de précaution mis en œuvre en octobre a permis de financer un soutien exceptionnel à la Nouvelle Calédonie (cf. action 6 dans la JPE).

Le reliquat d'AE a été annulé par la loi de finances rectificative n° 2021-1549 du 1er décembre 2021.

Avertissement :

La répartition des engagements et mandatements entre actions, titres et catégories doit être appréhendée avec réserve : s'agissant de l'exécution des autorisations d'engagement, les restitutions issues du progiciel Chorus intègrent les retraits d'engagements sur années antérieures dans le montant total des consommations, susceptibles de venir minorer la consommation des AE (pour mémoire, les AE résultant de retraits sur années antérieures ne sont pas recyclables, sauf exception validée par les services du CBCM).

En conséquence, un retraitement des données est nécessaire afin de faire apparaître de manière distincte la consommation des AE de l'exercice des retraits d'AE d'années antérieures. Le montant des retraits effectués sur les autorisations d'engagement engagées sur les années antérieures atteint 111,6 M€, en progression de 29,74 M€ par rapport à 2020. Ainsi, hors retraits d'AE d'années antérieures, la consommation d'AE du programme 123 au titre de l'exercice 2021 atteint 1 008 M€.

Le résultat du retraitement de ces données, tant en imputation qu'en montant, est recensé dans le tableau ci-après et permet de distinguer, pour l'ensemble du programme, les consommations 2021 au regard des crédits ouverts en loi de finances initiale pour 2021, déclinées par catégories de dépenses :

Action	Intitulé de l'action	Titre	Compte budgétaire	LFI 2021		Consommation Chorus 31/12/2021		Consommation retraitée des mouvements sur années antérieures - 31/12/2021	
				AE	CP	AE	CP	AE	CP
0123-01	Logement	3	31			4 344 964	2 759 114	4 353 558	2 759 114
			32			-17 387		0	
		6	61	54 500 000	42 926 102	23 240 322	22 611 131	32 163 049	22 611 131
			62	140 120 100	110 723 484	144 904 512	102 444 407	188 287 847	102 444 407
			63	30 000 000	23 269 048	2 590 601	15 996 916	14 945 564	15 996 916
			64			7 633 796	2 890 827	7 661 835	2 890 827
		7	71						
			72						
Total 0123-01				224 620 100	176 918 634	182 696 808	146 702 394	247 411 853	146 702 394
0123-02	Aménagement du territoire	3	31	90 000	90 000	5 576 517	6 094 320	5 879 099	6 094 320
			32			-34 911		8 380	
		5	51	2 421 301	481 378	2 209 566	11 525 548	2 143 673	11 525 548
		6	61			-3 272	92 190	4 045	92 190
			62	3 400 000	6 800 622	15 335 872	21 776 917	32 083 667	21 776 917
			63	192 137 266	132 711 508	132 194 609	98 205 966	143 352 479	98 205 966
			64	4 680 000	5 900 000	18 961 165	14 663 459	20 703 903	14 663 459
Total 0123-02				202 728 567	145 983 508	174 239 546	152 358 399	204 175 246	152 358 399
0123-03	Continuité territoriale	3	31			101 446	174 546	69 196	174 546
			32			3 404 971	3 404 971	3 404 971	3 404 971
		6	61	35 404 434	29 956 891	13 967 149	13 892 861	13 967 565	13 892 861
			62	6 163 901	6 463 901	3 462 888	5 634 930	3 462 888	5 634 930
			63	2 879 150	2 879 150	3 290 598	3 282 545	3 297 545	3 282 545
			64	2 040 000	2 040 000	3 042 774	2 856 944	3 136 993	2 856 944
Total 0123-03				46 487 485	41 339 942	27 269 825	29 246 797	27 339 158	29 246 797
0123-04	Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports	3	31			152 089	172 999	248 689	172 999
		6	61	1 700 000	1 700 000	534 463	534 463	534 463	534 463
			62			296 285	264 000	296 285	264 000
			63			5 705 180	6 263 184	5 875 500	6 263 184
			64	3 950 000	3 950 000	6 065 994	5 798 680	6 194 670	5 798 680
Total 0123-04				5 650 000	5 650 000	12 754 011	13 033 326	13 149 607	13 033 326
0123-06	Collectivités territoriales	3	31	919 101	919 101	47 858	-250 227	61 680	-250 227
		5	51			25 894		25 894	
		6	61			2 946 118	2 946 118	2 946 118	2 946 118
			62	10 000 000	10 000 000	3 054 564	3 047 564	3 054 564	3 047 564
			63	209 055 846	135 672 174	337 071 460	277 135 580	349 875 339	277 135 580
			64			149 457	149 969	149 969	149 969
Total 0123-06				219 974 947	146 591 275	343 295 351	283 029 003	356 113 564	283 029 003
0123-07	Insertion économique et coopération régionale	3	31	80 000	80 000	84 286	92 651	93 254	92 651
			32						
		6	61						
			62			-69	14 850	29 700	14 850
			63			62 997	51 339	67 400	51 339
			64	889 500	889 500	234 372	216 744	377 411	216 744

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | Justification au premier euro

Total 0123-07				969 500	969 500	381 586	375 585	567 765	375 585
0123-08	Fonds exceptionnel d'investissement	6	62			0	147 295	0	147 295
			63	110 000 000	67 000 000	81 011 043	48 483 858	90 104 628	48 483 858
Total 0123-08				110 000 000	67 000 000	81 011 043	48 631 153	90 104 628	48 631 153
0123-09	Appui à l'accès aux financements bancaires	6	62			0	14 134	0	14 134
			63	48 346 329	18 821 812	69 300 000	25 545 143	69 300 000	25 545 143
Total 0123-09				48 346 329	18 821 812	69 300 000	25 559 278	69 300 000	25 559 278
Total général				858 776 928	603 274 671	890 948 169	698 935 936	1 008 161 821	698 935 936

Dépenses pluriannuelles

CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération 2007 - 2014

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2021		Consommation 2021		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 - Aménagement du territoire	402 340 604			729 985	2 657 250		330 901 960
Total	402 340 604			729 985	2 657 250		330 901 960

CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

Génération 2019 - 2022

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2021		Consommation 2021		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 - Aménagement du territoire	404 321 869	93 072 135	38 536 652	58 345 619	25 233 669	163 197 370	55 550 081
Guadeloupe	30 500 000	7 625 000	2 108 674	8 390 911	511 691	17 376 364	1 863 059
Guyane	32 033 330		1 437 379	1 764 190	3 109 371	15 064 817	5 319 269
La Réunion	75 337 932	18 834 483	8 084 271	9 421 378	4 735 357	31 056 090	12 583 565
Martinique	27 865 875	6 966 469	3 360 721	3 137 845	646 920	13 964 763	3 024 890
Mayotte	163 012 732	40 753 183	4 795 613	17 606 771	6 733 462	41 070 094	10 723 108
Saint-Martin	39 500 000	9 875 000	4 925 000	7 588 576	1 095 971	18 185 943	2 615 621
Saint-Pierre-et-Miquelon	9 500 000	2 375 000	1 514 286	4 198 544	1 788 986	7 564 631	3 576 205
Wallis-et-Futuna	26 572 000	6 643 000	12 310 708	6 237 404	6 611 911	18 914 668	15 844 364
Total	404 321 869	93 072 135	38 536 652	58 345 619	25 233 669	163 197 370	55 550 081

Le détail des consommations du CCT sont précisées dans l'action 2 du programme.

Les données de consommation cumulée remontées par les territoires ont fait l'objet d'ajustements.

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 1 024 328 399	CP ouverts en 2021 * (P1) 730 685 362
AE engagées en 2021 (E2) 890 948 169	CP consommés en 2021 (P2) 698 935 936
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 19 894 218	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 356 816 617
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 113 486 012	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 342 119 319

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 1 744 898 974				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 1 744 898 974	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 356 816 617	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 1 388 082 358
AE engagées en 2021 (E2) 890 948 169	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 342 119 319	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 548 828 850
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 1 936 911 208
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 484 227 802
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 1 452 683 406

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2021 s'élève à 1,737 Md€. Il progresse de 129,6 M€ par rapport à fin 2020, alors que l'écart d'exécution entre les AE et les CP s'élève à 192 M€ grâce aux efforts menés pour maîtriser l'évolution des restes à payer.

En effet, la gestion 2021 est marquée par une consommation de CP aux deux tiers portée sur les exercices antérieurs et par le retrait de 111,6 M€ d'AE engagés antérieurement à 2021 annulés en fin de gestion.

Comme en 2020, le taux de consommation de CP varie selon les actions.

Les consommations de CP sur les AE de l'année concernant principalement les actions 3 "continuité territoriale" (81%) et 4 "sanitaire, social, culture et jeunesse" (93%) et 6 "collectivités territoriales" (77%).

En revanche, pour les actions qui portent essentiellement des opérations pluriannuelles d'investissement, les restes à payer demeurent élevés même si les actions de maîtrise engagées depuis 2018 ont permis de mieux les contrôler.

Le travail d'apurement des restes à payer s'est également poursuivi avec la clôture d'engagements juridiques. Des instructions spécifiques ont été adressées début 2021 aux préfetures pour une mise en œuvre des retraits d'engagement d'années antérieures.

Ces retraits concernent principalement les actions 1 "logement" et 2 "aménagement du territoire" du programme 123.

ACTION	TOTAL MVT ANT	% sur prog
0123-01	64 434 496	58%
0123-02	23 742 735	21%
0123-03	101 583	0%
0123-04	311 943	0%
0123-06	13 704 961	12%
0123-07	186 180	0%
0123-08	9 134 669	8%
0123-09	0	0%
P123	111 616 567	100%

Comme les années précédentes, les engagements de l'action 1 apurés concernent des opérations demeurées sans début de commencement dans les délais réglementaires ou ayant connu des difficultés de mise en œuvre conduisant à leur abandon.

Les restes à payer progressent par rapport à l'exercice précédent de 7 %.

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****01 – Logement**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Logement		224 620 100	224 620 100		176 918 634	176 918 634
		182 696 808	182 696 808		146 702 394	146 702 394

L'exécution 2021 de l'action 1 comprend des opérations nouvelles sur AE de l'année qui se sont élevées à 247,41 M€ d'AE et des nettoyages d'opérations anciennes à hauteur de 64,71 M€ qui réduisent donc d'autant l'exécution issue de Chorus. Ces nettoyages ont été mis en œuvre en vue d'une meilleure maîtrise des restes à payer.

Pour la deuxième année consécutive, l'action 1 a connu en 2021 une dépense en AE (247,41 M€) supérieure au montant ouvert en LFI (224,62 M€) avec une progression de la dépense de 20 M€ par rapport à l'année précédente traduisant, malgré les freins générés par la crise sanitaire, la dynamique du plan logement outre-Mer 2 (PLOM) 2019-2022.

En revanche, on constate que l'exécution au 31 décembre 2021 des crédits de paiement (146,70 M€) a été inférieure aux crédits ouverts en LFI (176,92 M€). Les retards de chantiers et les difficultés d'approvisionnement en matières premières liés à la crise sanitaire en sont principalement la cause. Il convient également de préciser que le rythme de consommation des CP est structurellement tributaire de l'avancement des opérations et de la gestion administrative des maîtrises d'ouvrage concernés.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	15 000 000	15 515 540	7 500 000	3 553 078
Cohésion sociale et territoriale	5 000 000	4 500 000	1 500 000	0
Total	20 000 000	20 015 540	9 000 000	3 553 078

La totalité des AE ouvertes par les décrets de transfert des 28 janvier et du 28 juin 2021 a été engagée au cours de l'exercice 2021.

L'exécution du plan de relance se décline par territoire comme suit :

Territoire	Enveloppe ouverte	Consommation 2021	
	AE	AE	CP
Guadeloupe	5	5	2,3
Martinique	4	4	1,2
Guyane	4	4,5	
La Réunion	4,5	4,5	
Mayotte	2,5	2	

Total	20	20	3,5
--------------	-----------	-----------	------------

Deux types d'opérations ont été financés par le plan de relance :

- une enveloppe de 15 M€ pour la rénovation de logements sociaux,
- une enveloppe de 5 M€ pour la construction d'hébergements d'urgence pour les seuls territoires de Mayotte et de la Guyane.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		4 327 577		2 759 114
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		4 344 964		2 759 114
Subventions pour charges de service public		-17 387		
Titre 6 : Dépenses d'intervention	224 620 100	178 369 231	176 918 634	143 943 280
Transferts aux ménages	35 000 000	23 240 322	27 567 222	22 611 131
Transferts aux entreprises	139 620 100	144 904 512	109 969 666	102 444 407
Transferts aux collectivités territoriales	50 000 000	2 590 601	39 381 746	15 996 916
Transferts aux autres collectivités		7 633 796		2 890 827
Total	224 620 100	182 696 808	176 918 634	146 702 394

DEPENSES D'INTERVENTION

CATEGORIE 61 – TRANSFERTS AUX MENAGES

AE : 32,16 M€ ET CP : 22,61 M€

Après retraitement des erreurs d'imputations, l'exécution est de 33,30 M€ en AE et 22,63 en CP correspondant aux dispositifs suivants :

Accession à la propriété : AE : 3,61 M€ - CP : 2,41 M€

Le nombre de logements construits est resté stable : 86 en 2021 et 93 en 2020. La dépense budgétaire a représenté 3,61 M€ en AE et 2,4 M€ en CP, pour un coût moyen par logement de 42 000 € en 2021.

L'activité « amélioration » avait été très fortement pénalisée en 2018 et 2019 par la suppression de l'allocation logement accession. Le rétablissement d'une « aide à l'accession sociale et à la sortie de l'insalubrité spécifique à l'outre-mer » opéré en loi de finances pour 2020 n'a pas encore permis de réelle reprise de l'activité par les opérateurs en charge de ces dossiers.

Dans les DROM, l'activité 2021 relative à la relance de l'accession sociale s'est surtout portée sur un travail de fond avec les opérateurs et les partenaires financeurs pour permettre le dépôt de nouveaux dossiers. Enfin, force est de constater que ce dispositif peine aujourd'hui à être mobilisé et nécessite d'être rénové, la demande dans les territoires étant conséquente.

Amélioration de l'habitat privé : AE : 29,69 M€ - CP : 20,22 M€

Des aides et prêts sont accordés, sous conditions de ressources, pour réaliser des travaux d'amélioration du logement et la sortie de l'insalubrité. Ce dispositif vise également à favoriser la mise en œuvre de politiques locales d'amélioration de l'habitat privé ciblées pour les propriétaires occupants (centre urbains, centres bourg, adaptations de logement, politique de rénovation de copropriété, etc.), très modestes, les propriétaires bailleurs étant pris en charge par l'ANAH.

Au titre de l'exercice 2021, les aides octroyées pour l'amélioration de l'habitat privé ont concerné un total de 1 025 logements financés, soit un niveau stable par rapport aux deux années antérieures (1 057 en 2019 et 1 101 en 2020), pour un coût moyen par logement de 28 878 €. Il apparaît ainsi que le rétablissement de l'aide à l'accession très sociale et à l'amélioration de l'habitat commence à produire des effets dans certains territoires.

Ainsi, en Martinique, l'aide à l'amélioration de l'habitat a progressé en 2021 : 570 logements contre 421 en 2020, soit une hausse de 35 %. Le niveau de la dépense s'élève à 18,12 M€ en AE et 9,46 M€ en CP. A noter que ces montants représentent quasiment la moitié de la consommation en AE et en CP de la dotation LBU de la Martinique. Cette augmentation s'inscrit dans le cadre du Plan Territorial Logement Martinique afin de relancer de la politique du logement par la réhabilitation, véritable priorité locale.

En Guadeloupe, 158 logements ont été financés soit une dépense en AE de 2,68 M€ et en CP de 2,72 M€.

En revanche, à La Réunion, en 2021, un dépôt de dossiers trop tardif en fin d'année, n'a permis d'engager que 248 logements, pour un montant total de 7,74 M€ de LBU.

Enfin à Mayotte, grâce à la dynamique portée par la Communauté d'agglomération de Dembéli-Mamoudzou (CADEMA), en lien avec le programme logement d'abord, 9 dossiers ont pu faire l'objet de financement en 2021 pour une consommation de crédits 0,14 M€ en AE en gestion et une dépense de 0,01 M€ en CP.

Les premières opérations programmées et initiées en 2020 et 2021 comme les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) dans le cadre des dispositifs « action cœur de ville » ou « logement d'abord » devraient aboutir en 2022.

Enfin, en 2021, un travail a été effectué au niveau national dans le cadre du PLOM 2 et dans le cadre de la loi de finances pour 2022 pour conduire à la création d'une catégorie de propriétaires occupants modestes éligibles au dispositif.

CATÉGORIE 62 – TRANSFERTS AUX ENTREPRISES

AE : 188,29 M€ CP : 102,44 M€

Après retraitement des erreurs d'imputations, l'exécution est de 166,02 M€ en AE et 86,36 M€ en CP et se répartie sur les dispositifs suivants :

Logement locatif social : AE : 102,80 M€ - CP : 73,20 M€

Les 3 674 logements sociaux financés en 2021 se décomposent ainsi qu'il suit :

- 2 372 Logements locatifs sociaux (LLS) ;
- 1 302 Logements locatifs très sociaux (LLTS) (soit 35%).

Tableau comparatif du nombre de logements financés par territoires

	Martinique	Guadeloupe	Guyane	La Réunion	Mayotte	Total
LLS	463	359	937	791	144	2 694

LLTS	422	137	266	652	69	1 546
Total 2020	885	496	1 203	1 443	213	4 240
LLS	421	141	965	645	200	2 372
LLTS	79	85	365	557	216	1 302
Total 2021	500	226	1 330	1 202	416	3 674

Sur les 5 DROM cumulés, le nombre de LLTS financés en 2021 est en baisse par rapport à 2020. Dans le détail, une baisse est constatée sur les territoires de Guadeloupe, Martinique et La Réunion et, à l'inverse, une hausse sur la Guyane et Mayotte.

Cette tendance est conforme aux besoins inscrits au sein du PLOM 2, qui acte un besoin de recentrage sur l'activité de réhabilitation des LLS en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion.

Elle traduit également les difficultés d'aboutir de certaines opérations du fait de l'augmentation significative de leur prix de revient, conséquence de plusieurs phénomènes, dont la très forte hausse des tarifs portuaires, des matières premières et des produits semi-finis en lien avec la crise sanitaire.

Il convient également de noter que, en Guadeloupe et à la Martinique, les effets de la crise sanitaire et les mouvements sociaux ayant émaillé l'année 2021 ont notamment engendré plusieurs mois d'inactivité de plusieurs services d'urbanisme des collectivités. Ces événements ont eu des effets concrets en termes d'activité et de programmation, se traduisant soit par le report en 2022 de certaines opérations, soit par des annulations pures et simples.

Ainsi, la Martinique enregistre un volume de 500 logements financés au titre de la construction de logements sociaux neufs en 2021, contre 885 en 2020.

En Guadeloupe, le bilan de l'exécution de l'année 2021 connaît aussi une baisse notable de plus de 50% des logements financés par rapport à 2020 (496), soit 226 financés.

Sur certains territoires, notamment à La Réunion, des difficultés de programmation des opérations sont également liées à la raréfaction du foncier disponible et aménagé, à des prix compatibles avec les contraintes financières du logement social, hors quartiers politique de la ville.

A La Réunion, la programmation 2021 a également connu une diminution de la production de logements sociaux, mais dans un moindre mesure (1 202 en 2021 contre 1 443 en 2020).

En Guyane, la forte hausse démographique entretient le phénomène du logement insalubre et appelle la création d'un nombre important de logements neufs. De fait, l'engagement politique accordé à ce territoire s'est traduite en 2019, par une augmentation des crédits alloués (47 M€), engagement poursuivi en 2020 (52,1 M€) et 2021 (48,5 M€).

Cette augmentation de moyens se traduit concrètement dans le domaine de la construction avec, en 2021, 1 330 logements financés, soit une augmentation d'une dizaine de points par rapport à l'année précédente.

A Mayotte, 15,12 M€ ont été engagés en AE, ce qui a permis le financement de 416 logements sociaux et très sociaux, ce qui correspond à un quasi-doublement par rapport à l'année 2020.

Amélioration du parc locatif social : AE : 61,49 M€ - CP : 11,96 M€, dont 20 M€ en AE et 3,55 M€ en CP au titre du plan de relance

Alors que le projet annuel de performance 2021 prévoyait le financement de 2 300 logements au titre de l'amélioration du parc locatif social, ce sont plus de 4 000 logements qui ont été pris en charge, sous l'impulsion du plan de relance.

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | Justification au premier euro

Ce bilan correspond d'une part à la poursuite du recentrage sur l'activité de réhabilitation des LLS, notamment sur les territoires de Guadeloupe, Martinique et La Réunion, dont le besoin a été souligné à l'occasion de l'élaboration du PLOM 2. La consommation 2021 a représenté un total de 41,5 M€ en AE sur les crédits du P123 hors plan de relance.

D'autre part, outre les opérations financées via la ligne budgétaire unique, il convient de noter que l'amélioration du parc locatif social a également bénéficié en 2021 d'une enveloppe de 15 millions d'euros dans le cadre du plan de relance. La mobilisation de cette enveloppe s'est accompagnée d'une modulation des conditions de financement (taux et plafond de subvention) applicables. Un dispositif transitoire a été instauré en ce sens par un arrêté dédié, publié le 20 avril 2021. Cet arrêté a permis, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, de porter à 50 000 euros le montant maximal des travaux prévisionnels pris en compte pour le calcul de la subvention à l'amélioration des logements locatifs sociaux (contre 13 000 euros actuellement) et à 40% le taux maximal de subvention pour ces mêmes travaux (contre 14 à 20% actuellement).

L'enveloppe ouverte par le plan de relance, dans le cadre du décret de transfert n°2021-84 du 28 janvier 2021 a permis le financement des réhabilitations suivantes :

- Guadeloupe : 1 362 logements ;
- Martinique : 444 logements ;
- Guyane : 184 logements ;
- La Réunion : 291 logements.

Le plan de relance a ouvert une seconde enveloppe par décret de transfert 2021-831 du 28 juin 2021 dédié à la construction d'hébergement d'urgence, qui a été réservée pour les territoires de Guyane et de Mayotte.

Études et manifestations et autres interventions : AE : 1,73 M€ - CP : 1,20 M€

En 2021, le montant global consacré aux « études et autres dépenses d'intervention » a atteint la somme de 1,73 M€ en AE.

Ces crédits ont pu être mobilisés pour soutenir les collectivités dans différents projets. Quelques exemples peuvent être présentés :

- des postes de chef de projet pour la revitalisation de centres-bourgs ;
- la constitution de cellule économique de la construction (en Guadeloupe, Guyane et Martinique) ;
- le lancement d'études observatoire de l'insalubrité, Programme local de l'habitat (PLH), Plan locaux de lutte contre l'habitat indigne (PILHi), etc. ;
- le financement d'études urbaines et sociales ;
- la mise en place d'une calculette foncière à Mayotte.

CATEGORIE 63 – TRANSFERTS AUX COLLECTIVITES**AE : 14,95 M€ CP : 16,00 M€**

Après correction des erreurs d'imputations, le montant exécuté s'élève à 47,97 M€ en AE et 37,70 M€, réparti entre les dispositifs présentés ci-après.

Résorption de l'habitat insalubre (RHI) et travaux d'office : AE = 15,36 M€ - CP = 21,52 M€

Les départements et régions d'outre-mer se caractérisent par un double phénomène de prévalence de l'habitat insalubre, près de 110 000 logements étant concernés sur un parc total de 900 000 logements (soit 11,7%), et de développement de l'habitat illégal et spontané, en particulier en Guyane et à Mayotte. Les besoins en matière de résorption et d'amélioration de l'habitat indigne et insalubre constituent donc un enjeu majeur de santé publique.

En 2021, l'effort de l'État en matière de RHI dans les DOM s'est élevé à 15,36 M€ en AE et 21,52 M€ en CP.

Mayotte possède la plus forte densité de population de l'outre-mer avec 577 habitants par km² (6 fois plus que la moyenne nationale et équivalent d'un département francilien). En outre, 50% des logements mahorais sont insalubres. En 2021, à la suite de deux appels à projets initiés, le Comité départemental (CTD RHI) s'est prononcé sur des dossiers présentés le 31 mai et le 28 octobre 2021. Sur ces deux phases, les porteurs de projets ont déposé 32 demandes de financement dont 12 pour des phases de « travaux » et 20 pour des « études pré-opérationnelles ».

Par conséquent, en 2021 la consommation de Mayotte représente 14,43 M€ en AE (plus de 95% de la consommation du RHI) et 9,82 M€ en CP (53% des CP total RHI), ce qui traduit à la fois le volume d'habitat insalubre à traiter mais également la volonté de lutter contre ce phénomène dans ce territoire.

La consommation, hors Mayotte, de 11,71 M€ de CP correspondent à la poursuite, voire à la clôture d'anciennes opérations de RHI.

Enfin, comme en Guyane, la loi Elan prévoit que les pouvoirs de police du préfet soient renforcés pour faciliter la démolition des poches d'habitats illégaux et indignes, limiter les risques pesant sur leurs occupants et favoriser l'aménagement et la résorption de l'habitat insalubre. Cette disposition se révèle efficace. Ce sont 2,64 M€ engagés à Mayotte au titre des opérations menées dans le cadre des dispositions de l'article 197 de la loi ELAN pour 1 652 cases illégales démolies en 2021 contre 100 en 2020.

Aménagement urbain : AE = 32,61 M€ - CP = 16,18 M€

L'objectif du dispositif est d'accompagner les collectivités dans leurs projets de développement territorial et d'aménagement urbain (ORT, action cœur de ville, petites villes de demain...) tout en maîtrisant les coûts de la construction et les problématiques spécifiques de vulnérabilité des constructions pour chaque territoire.

En 2021, l'effort de l'État en matière d'aménagement urbain dans les DROM s'est élevé à 32,61 M€ en AE et 16,18 M€ en CP.

Les crédits LBU visant à financer l'aménagement urbain sont essentiellement utilisés pour abonder les Fonds régionaux d'aménagement foncier et urbain (FRAFU) créés par l'article 31 de la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 pour répondre aux problématiques de production de terrains viabilisés et de réduction du coût du foncier aménagé.

En autorisation d'engagement, l'exercice 2021 connaît une hausse de +36,4% par rapport à l'année 2020. Cette situation s'explique par un fonctionnement actif du FRAFU dans trois territoires, la Réunion, la Guyane, Mayotte, et par l'obtention d'une mesure nouvelle dans le cadre du PLF 2021, visant à renforcer les moyens des Etablissements publics fonciers d'aménagement (EPFA), en augmentant la part de LBU qui leur est allouée dans ce cadre.

À La Réunion, le bilan du dispositif fait apparaître une réalisation de 1,49 M€ en AE et 3,54 M€ en CP, montants relativement stables au regard de l'année 2020.

En Guyane, la consommation s'est établie à 16,57 M€ en AE et 3,65 M€ en CP. L'Etablissement public foncier et d'aménagement de Guyane (EPFAG) est le principal bénéficiaire des subventions du FRAFU pour les opérations d'aménagement menées dans les secteurs de l'opération d'intérêt national.

A Mayotte, 13,71 M€ d'AE ont été consommés, soit près du double par rapport à l'année précédente et 7,59 M€ en CP. Les opérations d'aménagement dont l'objectif est la production de foncier aménagé pour la réalisation de logements sociaux ont été menées soit par des collectivités en direct, soit par la Société immobilière de Mayotte (SIM), filiale de CDC Habitat, soit enfin par l'Etablissement public foncier et d'aménagement de Mayotte (EPFAM). Les crédits ont également permis de financer une partie du fonctionnement de cet établissement à hauteur de 3 M€ conformément la convention qui s'étend de 2017 à 2021 ainsi que celui de la Commission d'urgence foncière (CUF) dont l'objet est de régulariser les titres de propriété (0,7 M€).

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | Justification au premier euro

ACTION**02 – Aménagement du territoire**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Aménagement du territoire		202 978 567 174 239 546	202 978 567 174 239 546		146 233 508 152 358 399	146 233 508 152 358 399

L'exécution 2021 en AE de l'action 2 comprend des opérations nouvelles sur AE de l'année qui se sont élevées à 204,2 M€ d'AE et des nettoyages d'anciennes opérations à hauteur de 30 M€ qui réduisent donc l'exécution issue de Chorus. Ces nettoyages ont été mis en œuvre dans l'objectif de disposer d'une vision plus réaliste du stock d'engagement de l'Etat et ainsi réduire les restes à payer. Ces nettoyages correspondent à la clôture d'opérations anciennes des précédents CPER qui ont connu une exécution en deçà de la prévision.

Malgré l'engagement de 20 M€ du plan de relance, le niveau des engagements dépasse les AE votées de 1,5 M€. Au contraire, les CP connaissent une bonne dynamique avec une progression de la consommation de 15 M€.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	20 000 000	19 974 152	6 000 000	7 040 494
Total	20 000 000	19 974 152	6 000 000	7 040 494

La totalité des AE ouvertes par le décret de transfert du 28 janvier 2021 a été engagée au cours de l'exercice 2021.

L'exécution du plan de relance se décline par territoire comme suit :

	Montant Plan de Relance	Exécution 2021	
		AE	CP
Guadeloupe	2,70	2,70	0,26
Guyane	2,60	2,60	2,60
La Réunion	6,00	6,00	2,05
Martinique	2,60	2,62	0,34
Mayotte	1,80	1,80	0,80
Saint-Pierre-et-Miquelon	0,04	-	-
Saint Martin	0,20	0,20	
Wallis-et-Futuna	0,10	0,10	0,03
Polynésie Française	1,90	1,90	0,57
Nouvelle- Calédonie	2,06	2,05	0,39
TOTAL	20,00	19,97	7,04

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	240 000	5 541 606	240 000	6 094 320
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	240 000	5 576 517	240 000	6 094 320
Subventions pour charges de service public		-34 911		
Titre 5 : Dépenses d'investissement	2 421 301	2 209 566	481 378	11 525 548
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 421 301	2 209 566	481 378	11 525 548
Titre 6 : Dépenses d'intervention	200 317 266	166 488 374	145 512 130	134 738 531
Transferts aux ménages		-3 272		92 190
Transferts aux entreprises	3 500 000	15 335 872	6 900 622	21 776 917
Transferts aux collectivités territoriales	192 137 266	132 194 609	132 711 508	98 205 966
Transferts aux autres collectivités	4 680 000	18 961 165	5 900 000	14 663 459
Total	202 978 567	174 239 546	146 233 508	152 358 399

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CATÉGORIE 31 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL

AE : 5,88 M€ CP : 6,09M€

Les dépenses de fonctionnement exécutées sur l'action n°2 recouvrent d'une part des opérations non contractualisées et d'autre part le programme d'assistance technique européenne.

Programme national d'assistance technique européenne (Europ'Act) : AE 0,48 M€ - CP 0,05 M€

Le ministère des outre-mer participe à une mission d'appui aux programmes opérationnels des régions ultrapériphériques dans le cadre de la programmation des fonds européens structurels d'investissement 2014-2020.

En 2021, 0,48 M€ en AE et 0,05 M€ en CP ont été consommés pour le concours du ministère des outre-mer au programme Europ'Act. Le reste des dépenses de crédits d'assistance technique est réparti en :

- frais de transport, liés aux missions des agents du ministère leur permettant de se rendre aux comités de suivi organisés dans les Régions ultrapériphériques (RUP) afin de représenter le ministère des outre-mer dans ces instances. Cette participation permet de connaître l'état de la mise en œuvre des programmes européens dans ces territoires. Ces missions se font dans le cadre du marché de transport avec la société Amex ;
- frais de mission inhérents à ces déplacements.

Etudes et évaluation : AE 1,06 M€ - CP 0,89 M€

Le ministère des outre-mer conduit un programme d'évaluations des politiques publiques en collaboration avec les ministères et collectivités territoriales concernés et a participé à différentes études effectuées en lien avec l'INSEE. En parallèle, les préfetures d'outre-mer mènent des études relatives aux problématiques de leur territoire.

Les études suivantes ont été menées par la DGOM en 2021 :

- les « Zones franches d'activité nouvelle génération » ;
- le dispositif de la bonification des prêts de l'AFD outre-mer ;
- la loi n° 2013-453 du 3 juin 2013 visant à garantir la qualité de l'offre alimentaire en outre-mer (loi sucre) ;
- l'action « soutien aux entreprises » du programme « emploi outre-mer » : exonérations de charges sociales patronales ;
- le dispositif d'aide au fret ;
- la gouvernance de l'Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) ;

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | Justification au premier euro

- le Fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels pour l'outre-mer (FEAC) ;
- le logement social évolutif outre-mer ;
- étude prospective sur les impacts du vieillissement aux Antilles sur les politiques publiques ;
- étude socio-économique - Wallis & Futuna.

La Polynésie française a mené une étude visant à établir un projet d'aménagement et de développement durable sur le territoire de l'atoll de Hao. Ce travail doit permettre de définir une stratégie et une priorisation de mise en œuvre des politiques publiques pour le développement de ce territoire pour lequel le Président de la République a manifesté une attention particulière lors de sa visite en Polynésie française en juillet 2021.

La Réunion a mené différentes études en 2021 tel que :

- étude Zéro carbone ;
- étude visant à évaluer l'impact des négociations entre l'UE et les états d'Afrique orientale et australe sur l'économie de La Réunion ;
- expérimentation de nouveau mode constructif dans le logement social à La Réunion.

Actions en faveur du développement économique : AE 0,19 M€ - CP 0,25 M€

Les dépenses en faveur des observatoires des prix, des marges et des revenus ont concerné la mise en place de baromètre de suivi des prix, des campagnes de communication sur la formation des prix, actions de communication relative au Bouclier qualité/prix (BQP) et l'organisation de séminaires de travail.

Au 31 décembre 2021, la réalisation sur ce dispositif connaît sur l'ensemble des territoires, une sous-exécution par rapport aux crédits notifiés, en raison de l'impact de la crise sanitaire.

Territoires	Montant notifié en AE (en M€)	Montant notifié en CP (en M€)	Montant engagé au 31/12/2021 (en M€)	Montant mandaté au 31/12/2021 (en M€)
Guadeloupe	0,09	0,12	0	0,07
Martinique	0,08	0,08	0	0,03
Guyane			0	0
La Réunion	0,10	0,10	0,14	0,12
Saint-Pierre-et-Miquelon			0,04	0,02
Mayotte	0,05	0,01	0	0
Wallis-et-Futuna	0,03	0,03	0	0
Total	0,35	0,34	0,19	0,25

Actions en faveur du tourisme AE : 0,20 M€ CP : 0,20 M€

0,20 M€ ont été engagés et 0,20 M€ ont été mandatés dans le cadre d'un nouveau partenariat conclu avec Atout France, qui anime depuis 16 ans un cluster où collaborent les acteurs du tourisme ultramarins, principalement orienté sur des actions de promotion, sous la présidence du ministère des outre-mer.

Actions en faveur de l'environnement AE : 0,96 M€ CP : 1,64 M€

Les actions dans le domaine de l'environnement se sont exécutées en 2021 sur les titres 3 et 6.

En titre 3, les dépenses suivantes ont été financées :

- dans la continuité des dépenses mises en œuvre en 2020 au titre de la lutte contre l'épidémie de COVID 19, en 2021, la Guadeloupe a consommé, 0,8 M€ en AE et 1,5 M€ en CP, afin de reconstituer le service minimum d'alimentation en eau potable du territoire, suite à un réseau d'approvisionnement défectueux, aggravé par le caractère pathogène et contagieux du COVID-19 ;
- l'IFRECOR menée au niveau national.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CATÉGORIE 51 - DÉPENSES POUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE L'ÉTAT

AE : 2,14 M€ CP : 11,53 M€

Deux opérations d'envergure ont été engagées et payées au cours de l'exercice 2021 :

- la construction de la route reliant Maripasoula à Papaïchton en Guyane : afin de désenclaver le sud de la Guyane, et permettre ainsi un meilleur accès des habitants aux services publics de base, scolaire et médical, il a été décidé de construire une route entre les villes de Maripasoula et de Papaïchton. Une tranche fonctionnelle a été créée pour l'engagement des marchés de travaux. En 2021, la consommation s'élève à 3,09 M€ en AE et 4,62 M€ en CP.
- la modernisation du quai de croisière de Saint Pierre et Miquelon : le projet de modernisation du quai de croisière de Saint-Pierre-et-Miquelon, financé conjointement par le ministère de la transition écologique et solidaire et le ministère des outre-mer, visant à aménager le quai en eaux profondes et donc à améliorer les conditions d'accueil des navires dans le port de Saint-Pierre se poursuit. La consommation 2021 s'élève à 1,87 M€ en AE et 10,25 M€ en CP.

Par ailleurs, conformément à la note conjointe ministère des outre-mer/ministère de la transition écologique du 26 juillet 2019, un cofinancement de ce dernier est intervenu en 2021 par rétablissement de crédits de 4,4 M€ en AE et CP. Globalement, sur cette opération la consommation s'élève à – 2,53 M€ en AE et 5,85 M€ en CP.

Enfin, deux préfetures ont imputé en titre 5 une partie des dépenses de CCT, il s'agit de Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna pour un montant de 1,55 M€ en AE et 1 M€ en CP, ces opérations sont décrites plus bas dans la partie CCT dépenses d'intervention.

DÉPENSES D'INTERVENTION AE : 196,14 M€ CP : 134,74 M€

• OPÉRATIONS CONTRACTUALISÉES AE : 164,59 M€ CP : 112,97 M€

L'exécution des opérations contractualisées se répartit comme suit :

M€	AE	CP
Titre 3	2,22	2
Titre 5	1,53	0,95
Titre 6	140,78	102,97
Plan de relance	19,97	7,04
Total opérations contractualisées	164,59	112,97

Au total, tous titres confondus et hors relance, l'exécution des contrats s'élève à 144,61 M€ en AE et 105,93 M€ de CP.

Les raisons de l'écart à la prévision des montants programmés dans le LFI 2021 (188,28 M€ en AE et 128,23 M€ en CP) sont de plusieurs ordres :

- la pandémie du coronavirus sur la vie économique des territoires d'outre-mer, et par voie de conséquence un ralentissement des chantiers et de la programmation des opérations ;
- les mouvements sociaux de fin d'année 2021 aux Antilles et dans le Pacifique ont entraîné le ralentissement de l'activité des Territoires ;
- enfin, le troisième référendum de la Nouvelle Calédonie du 12 décembre 2021, a mobilisé pleinement les collectivités et a été source d'incertitudes pour les acteurs économiques.

I - Contrat de convergence et de transformation – CCT pour la période 2019 – 2022

Au titre du contrat de convergence et de transformation, 475,93 M€ ont été contractualisés sur le programme 123 de

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | Justification au premier euro

l'action 2, pour les 5 DROM et ainsi que pour les 5 collectivités d'outre-mer (Saint-Pierre et Miquelon, Wallis-et-Futuna, Saint-Martin et Polynésie Française).

Le Contrat de développement territorial (CDT) de la Polynésie française a été signé le 30 mars 2021 pour un montant contractuel de 88,6 M€. Il couvre la période 2021-2023, alors que les CCT des autres territoires couvrent la période 2019-2022.

Pour cette année d'exécution 90,07 M€ ont été engagés et 31,36 M€ ont été mandatés.

P123/Territoire	Montants contractualisés*	Exécution 2021		Cumul 2019 - 2021			
		AE	CP	AE	CP	Taux d'engagement	Taux de couverture des engagements
Guadeloupe	30,50	8,39	0,51	17,38	1,86	57%	11%
Guyane	15,04	1,76	3,11	15,06	5,32	100%	35%
La Réunion	75,34	9,42	4,74	31,06	12,58	41%	41%
Martinique	27,87	3,14	0,65	13,96	3,02	50%	22%
Mayotte	163,01	17,61	6,73	41,07	10,72	25%	26%
Saint-Pierre-et-Miquelon	9,50	4,20	1,79	7,56	3,58	80%	47%
Saint Martin	39,50	7,59	1,10	18,19	2,62	46%	14%
Wallis-et-Futuna	26,57	6,24	6,61	18,91	15,84	71%	84%
Sous Total	387,33	58,35	25,23	163,20	55,55	42%	34%
Polynésie Française (2021-2023)	88,60	31,73	6,12	31,73	6,12	36%	19%
TOTAL	475,93	90,07	31,36	194,93	61,67	78%	53%

* Montant contractualisé 2020 : erreur dans le RAP 2020 sur le montant contractuel de Saint-Martin

CCT de la Guadeloupe : AE = 8,39 M€ CP = 0,51 M€

Le CCT a permis à la Guadeloupe d'engager différentes opérations en 2021 tel que :

- le lieu de vie d'accueil pour les jeunes en difficultés ;
- l'accueil multimodal de la croisière et travaux de l'espace portuaire à Deshaies, hors halle aux poissons ;
- les équipements sportifs ;
- la réhabilitation de la base nautique de Sainte-Anne.

CCT de la Guyane : AE = 1,76 M€ CP = 3,11 M€

En 2020, 53 % des crédits contractualisés au titre du P 123 "fonds interministériel pour la transformation de la Guyane" du programme 162 « Interventions territoriales de l'État ».

Les autorisations d'engagement ont été mobilisées pour des projets sportifs tels que l'acquisition d'une piscine hybride, la construction d'un terrain de basket et de volley couvert, l'optimisation de la plaine de jeux Ulrich Saint Jean.

CCT de La Réunion : AE = 9,42 M€ CP = 4,74 M€

L'exécution 2021 démontre une dynamique de gestion financière malgré la crise sanitaire. Les autorisations d'engagement ont été mobilisées pour différents projets tels que :

- l'infrastructure et le développement culturel (2 M€) ;
- l'alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées (1,2 M€) ;
- la prévention du risque requins (1,1 M€).

CCT de la Martinique : AE = 3,14 M€ CP = 0,65 M€

Les autorisations d'engagement ont été mobilisées pour différents projets tels que :

- les infrastructures sportives (0,69 M€ pour la création et la rénovation des équipements sportifs et 0,8 M€ pour la plateforme ressource sport santé) ;
- le développement d'un pôle économique des métiers et de l'artisanat dans le Nord de la Martinique (0,64 M€).

CCT de Mayotte : AE = 17,61 M€ CP = 6,73 M€

Les autorisations d'engagement ont été mobilisées pour différents projets tels que :

- l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées du contrat de progrès (10,8 M€) ;
- les infrastructures sportives (1,9 M€ pour la mise aux normes et rénovation des équipements sportifs) ;
- les transports collectifs (réalisation du réseau de transport collectif urbain de la CADEMA 1,1 M€) ;
- le soutien dans la filière pêche – pontons et équipements (1,03 M€).

CCT de Saint-Pierre et Miquelon : AE = 4,20 M€ CP = 1,79 M€

Les principales opérations financées concernent :

- les études et les travaux du barrage de la Vigie (1,34 M€) ;
- les études de l'aménagement de la route de l'isthme à Miquelon et de la route littorale à St-Pierre (1,1 M€) ;
- la gestion des déchets (1 M€).

CCT de Saint-Martin : AE = 7,59 M€ CP = 1,10 M€

Les autorisations d'engagement ont été mobilisées pour différents projets tels que :

- les investissements routiers (2,5 M€ sur l'aménagement du quartier de la Savane et 2 M€ les travaux routiers) ;
- la rénovation et l'extension des réseaux d'eau potables (1,1 M€) ;
- la rénovation des écoles du 1er degré (0,75 M€).

CCT de Wallis-et-Futuna : AE = 6,24 M€ CP = 6,61 M€

En fin d'année 2021, le taux d'engagement du CCT de Wallis-et-Futuna est de 71 %.

Les principales opérations engagées portent sur les thématiques suivantes :

- l'investissement routier sur Wallis et Futuna (1,7 M€) ;
- les infrastructures scolaires (1,2 M€).

CDT de la Polynésie Française : AE = 31,73 M€ CP = 6,12 M€

Le CDT 2021-2023 comprend 2 volets :

- volet "Pays" pour les investissements entrant dans le champ de compétences de la Polynésie française : secteur primaire, transition énergétique, logement social, développement touristique, développement culturel, infrastructures et équipements sportifs, santé, solidarité.
- volet "communes" pour les investissements communaux (adduction en eau potable, assainissement des eaux usées, gestion des déchets).

1. Contrat de développement et de transformation – volet Pays

Le CDT Pays a été signé à Paris par le Premier ministre, le ministre des outre-mer le 30 mars 2021 et à Papeete par le Haut-commissaire et le Président le 14 avril 2021. Il prévoit la mise à disposition par l'Etat, à parité avec le Pays, de crédits à hauteur de 66 450 506 € pour la période du contrat.

2021 est la première année d'exécution du contrat sur le volet Pays, 31,73 M€ ont été engagés et 6,12 M€ ont été payés.

Les performances du BOP en termes d'engagement ont permis d'obtenir des AE supplémentaires en fin de gestion et de dépasser de 2,3 M€ l'enveloppe annuelle théorique fixée à 22,15 M€.

Les principales opérations engagées portent sur les thématiques suivantes :

- Le développement de l'offre locative : 8,9 M€
 - subvention OPH - Construction de logements - TEAVAAVA - Tairapu Est – Travaux ;
 - subvention OPH - Titioro Iti - Papeete – Travaux ;
 - subvention OPH - Habitat dispersé IDV ;
 - subvention OPH – Construction de logements - AUEHI 2 ;
 - subvention OPH –Acquisition de 4 maisons dans la résidence « Jardin de Paea ».
- La transition énergétique : 6,56 M€
 - subvention TEP - Renouvellement de la liaison TEP 30 000 Volts, canalisation 90 000 -Volts et ses équipements encadrants
- Moderniser les structures de santé de proximité : 4,5 M€
 - réhabilitation et remise aux normes des services d'hospitalisation de l'hôpital d'Uturoa ;
 - subvention au CHPF - Acquisition de matériels et mobiliers médicaux ;
 - construction d'un nouveau bâtiment pour l'hôpital Louis Rollin – Etudes ;
 - renouvellement du matériel médical de la Direction de la santé - Tranche 2 ;
 - construction et équipements de 2 logements de fonction pour les infirmeries de Takaroa et Rangiroa ;
 - construction et équipements de 2 logements de fonction pour le centre médical de Bora Bora.
- L'agriculture et l'agro transformation : 1,5 M€
 - aménagements de la station forestière de la DAG à Papara ;
 - travaux de réalisation de 2 pistes Agricoles sur le domaine d'Opunohu à Moorea et le domaine TAIPIVAI à Nuku Hiva ;
 - hangar forestier de la DAG – Raiatea ;
 - travaux de réalisation de 4 pistes forestières à Tubuai, Rurutu, Nuku Hiva et Hiva Oa.
- Moderniser les infrastructures sportives : 1,3 M€
 - subvention IJSPF - Centre aquatique de la Polynésie française – Etudes

2. Contrat de développement et de transformation - volet Communes

Le CDT Communes a été signé à Paris par le premier ministre, le ministre des outre-mer le 30 mars 2021 et à Papeete par le Haut-commissaire, le Président de la Polynésie française et le président du syndicat de la promotion des communes de Polynésie française le 5 mai 2021. Il prévoit la mise à disposition par l'Etat, à parité avec le Pays, de crédits à hauteur de 22,15 M€ pour la période du contrat, soit une enveloppe annuelle théorique de 7,38 M€.

2021 est la première année d'exécution du contrat sur le volet Pays, 7,2 M€ ont été engagés.

En raison de la mise en place tardive du contrat et des délais de traitement de l'appel d'offre, l'engagement de la programmation 2021 du Volet Communes n'a pu avoir lieu avant la fin de l'année, ce qui justifie l'absence de paiements à ce stade.

10 opérations ont été engagées, toutes en rapport avec la thématique de l'alimentation en eau potable : 2 opérations dans l'archipel des Australes (Raivave), 2 opérations dans l'archipel des Marquises (Ua Pou), 2 opérations pour les Iles Sous-le-Vent (Tumaraa) et 4 opérations pour les Iles du Vent (Punauiaa, Tairapu Est, Paea et Teva I Uta (SPCPF).

II - Contrat plan État-Région – CPER

1. Contrat plan État-Région – CPER 2007 – 2014

CPER 2007 - 2014 P 123

CPER 2007-2014 (en M€)	Montant initial prévu au contrat	Montant après révision à mi-parcours	Exécution 2021		Exécution cumulée 2007-2021		Taux d'engagement	Taux de couverture des engagements
			AE	CP	AE	CP		
Guadeloupe	68,60	63,00		0,04	58,10	51,32	92%	88%
Martinique	54,60	54,60		0,22	50,70	56,77	93%	112%
Guyane	49,00	49,00	0,73	2,16	54,60	42,55	111%	78%
La Réunion	95,80	95,80		0,00	81,90	68,70	85%	84%
Sous-total	268,00	262,40	0,73	2,42	245,30	219,34	93%	89%
Mayotte (2008-2013)	140,00	140,00		0,01	139,80	111,39	100%	80%
Total	408,00	402,40	0,73	2,43	385,10	330,73	96%	86%

Le montant total des mandatements réalisés pour couvrir les AE engagées s'est élevé à 330,73 M€, soit un taux de couverture de 86 %.

Suite à un EJ clôturé avant la fin de l'opération, la Guyane a fait un engagement de rattrapage de 0,73 M€.

2. Contrat plan État-Région – CPER 2015 – 2019

CPER 2015 - 2019 P 123

CPER 2015 - 2019 (en M€)	Date de signature du contrat	Part Etat	Montant initial prévu au contrat P123	Exécution 2021		Exécution cumulée 2015-2021		Taux d'engagement	Taux de couverture des engagements
				AE	CP	AE	CP		
Guadeloupe	05/08/15	149,73	39,00		0,05	26,55	22,46	68,1%	84,6%
Martinique	10/11/15	142,81	35,00		0,43	16,03	8,83	45,8%	55,1%
Guyane	30/09/15	282,28	41,30	1,13	1,90	20,83	9,60	50,4%	46,1%
La Réunion	20/08/15	197,71	110,05		2,39	35,22	24,94	32,0%	70,8%
Mayotte	30/11/15	193,04	116,27	0,13	3,53	44,89	27,85	38,6%	62,0%
Total		965,58	341,62	1,26	8,30	143,51	93,68	42,0%	65,3%

Nord	126,88	136,19	8,96	11,23	77,75	47,06	57%	61%
Sud	125,94	134,40	14,45	15,02	112,58	72,99	84%	65%
Iles	51,11	56,40	10,84	9,19	43,92	28,75	78%	65%
Nouvelle-Calédonie	33,50	68,91	16,47	8,71	31,35	12,67	45%	40%
Intercollectivités	34,63	27,67	1,66	1,16	22,27	18,84	80%	85%
Gouvernance et évaluation	0,10	0,10	0,00	0,00	0,04	0,04	39%	104%
Total	372,2	423,7	52,39	45,3	287,92	180,34	68%	63%

* Montant contractualisé 2020 : erreur sur les montants contractuels dans le RAP 2020, les montants indiqués étaient sur l'ensemble du CDEV tous programmes confondus.

En 2021 les opérations engagées concernent :

- la rénovation et agrandissement du Musée de la Nouvelle-Calédonie (10,64 M€) ;
- l'accès au logement (8,43 M€) ;
- la reconstruction du pont de Lekiny (District de Mouli) (6,86 M€) ;
- la rénovation des lycées Jules Garnier et Auguste Escoffier (2,95 M€) ;
- l'aménagement de la baie de l'Anse Vata – Lutte contre l'érosion, reconstitution des écosystèmes et protection des sites touristique (2,28 M€) ;
- la restauration écologique des anciens sites dégradés par le feu et l'activité minière au sein du Parc de la Côte Oubliée (1,85 M€) ;
- l'aménagement du front de mer de l'Anse Vata (1,52 M€).

IV La mise en œuvre du plan de relance

Le plan de relance prévoit une accélération de la mise en œuvre des contrats, une enveloppe de 20 M€ en AE et 6 M€ en CP a été ouverte à cet effet par décret de transfert sur le programme 123. Cette enveloppe a été exécutée à hauteur de 19,97 M€ en AE et 7,04 M€ en CP. Les opérations financées sont les suivantes :

- réhabilitation d'équipement sportif des écoles, l'accueil multimodal de la croisière et travaux de l'espace portuaire à Deshaies, hors halle aux poissons, le village artisanal de souffleur en Guadeloupe ;
- les infrastructures de secours en Guyane (2,6 M€) ;
- le renforcement et renouvellement des réseaux d'eau potable sur la commune du Vauclin (1,40 M€) et le programme « Matnik pli bel » (1,21 M€) en Martinique ;
- le projet eau (1,79 M€) à Mayotte ;
- le soutien aux programmes de recherche (2 M€) à la Réunion ;
- l'expérimentation de l'extension d'Initiative Nouvelle-Calédonie à Wallis et Futuna (0,1 M€) ;
- la rénovation et extension des réseaux d'assainissement des eaux usées (0,2 M€) ;
- la réhabilitation du centre d'hébergement des étudiants de Outumaoro (1,9 M€) ;
- diverses opérations liées aux infrastructures de base en Nouvelle-Calédonie (2,05 M€).

• OPÉRATIONS NON CONTRACTUALISÉES AE : 35,39 M€ CP : 24,76 M€

Cette rubrique comprend les interventions du programme pour des opérations non intégrées aux contrats et conventions, mais résultant d'accords ou d'engagements antérieurs de l'État. Les principales opérations sont répertoriées ci-après :

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | Justification au premier euro

Le fonds mahorais de développement économique social et culturel (FMDESC) a bénéficié en 2021 de 2,60 M€ en AE et de 1,88 M€ en CP.

Actions en faveur de l'environnement AE : 1,14 M€ CP : 1,9 M€

L'IFRECOR mobilise plusieurs conventions. En administration centrale, 0,17 M€ en AE et 0,23 M€ ont été consommés à ce titre. La Polynésie Française a consommé en 2021, 53 k€ en AE et en CP sur des projets liés au tourisme et loisirs marins, approvisionnement en nourriture et opportunités de pêche lagonaires et côtière, protection littoral et adaptation au changement climatique, bio-prospection et recherche et éducation, assainissement des eaux et lutte contre les pollutions. De même, la Nouvelle-Calédonie a consommé au titre de l'IFRECOR 0,07 M€ en AE et en CP destinée à financer la mise en œuvre de la poursuite de l'étude « Usages-fréquentations » et 0,05 M€ ont été payés pour des dossiers engagés les années antérieures.

L'Office national des forêts (ONF) : la convention signée en 2021 avec l'Office national des forêts (ONF) a été engagée à hauteur 0,1 M€ dont 0,08 M€ ont été liquidés.

Sargasses : du fait de l'échouage massif d'algues sargasses dans les Antilles, un plan interministériel a été mis en place. Sur les crédits du ministère des outre-mer, 0,27 M€ ont été engagés en Guadeloupe et 0,44 M€ en Martinique, 0,4 M€ ont été versés en CP.

Plan séisme Antilles (PSA) : en Guadeloupe, deux dossiers ont été engagés pour un total de 1 M€ au bénéfice de la commune de Vieux-Habitant pour la reconstruction de l'école Gery (0,6 M€), et de la commune de Baillif pour la reconstruction de l'école Gratien Candance. (0,4 M€). En Martinique 0,87 M€ ont été engagé et 0,03 M€ ont été payés au titre du PSA.

Le Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) : conformément aux engagements du Président de la République de fin 2019, le ministère des outre-mer a attribué une enveloppe pérenne de 3 M€ à l'Office pour le développement de l'économie agricole en outre-mer (ODEAOM) pour le financement de projets d'investissement au profit de l'agriculture.

L'Agence pour le développement rural et l'aménagement foncier (ADRAF) : chaque année, une dotation a été versée à l'agence, qui participe à la mise en œuvre de la politique foncière, d'aménagement et de développement rural dans chaque province de la Nouvelle-Calédonie, en procédant notamment aux opérations d'acquisition et d'attribution des terres foncières et agricoles, enjeu majeur en Nouvelle-Calédonie. Cette année la dotation s'est élevée à 1,23 M€ (AE = CP).

Fonds pêche : la filière pêche et aquaculture représente un enjeu majeur à Saint-Pierre et Miquelon. Mais le territoire, situé hors UE, ne peut prétendre aux aides apportées par les fonds européens, notamment le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) qui est actuellement le principal vecteur financier d'accompagnement du secteur. Dans ce contexte, un fonds « pêche et aquaculture » a été mis en place en 2017. Cette mesure a permis de financer du matériel de pêche, des navires et a également permis de contribuer à la structuration de la filière grâce à l'élaboration du volet pêche et aquaculture du plan territorial de l'agriculture durable, de l'alimentation et de la pêche. En 2021, le territoire a consacré 0,58 M€ en AE et 0,48 M€ en CP à ces actions.

Contrats de redressement outre-mer (COROM) : AE 5,22 M€ - CP : 2,1 M€

Le dispositif COROM, introduit par amendement à la loi de finances pour 2021 avec une enveloppe de 30 M€ en AE et 10 M€ annuels en CP sur 3 ans, vise à apporter le soutien de l'Etat auprès des communes ultramarines souhaitant assainir leur situation financière et réduire les délais de paiement de leurs fournisseurs locaux. Ce dispositif est porté sur l'action 6 du programme. En 2021, 5,22 M€ en AE et 2,1 M€ en CP ont été imputés par erreur sur l'action 2.

Convention de fonctionnement Nouvelle-Calédonie :

Lors de la négociation de l'avenant du contrat de développement en 2020, il a été décidé de sortir du contrat les opérations de fonctionnement. 2021 est la première année d'exécution. Il a été consommé 10,83 M€ en AE et 10,22 M€ en CP.

Opérations diverses :

La Réunion a passé des conventions pour le dépistage de la leucose bovine enzootique pour 0,8 M€ en AE et 0,34 M€ en CP.

La Guyane a engagé 7 opérations pour un montant de 1,31 M€ et versé 0,66 M€ de CP. La principale opération est l'éclairage de la Matourienne, portée par la CTG, qui a bénéficié d'une subvention de 1 M€.

ACTION**03 – Continuité territoriale**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Continuité territoriale		46 487 485 27 269 825	46 487 485 27 269 825		41 339 942 29 246 797	41 339 942 29 246 797

Après retraitement des AE antérieures clôturées et correction des erreurs d'imputation, le montant total de la consommation sur l'action 3 s'élève à 27,34 M€ en AE et 29,25 M€ en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		3 506 417		3 579 517
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		101 446		174 546
Subventions pour charges de service public		3 404 971		3 404 971
Titre 6 : Dépenses d'intervention	46 487 485	23 763 408	41 339 942	25 667 281
Transferts aux ménages	35 404 434	13 967 149	29 956 891	13 892 861
Transferts aux entreprises	6 163 901	3 462 888	6 463 901	5 634 930
Transferts aux collectivités territoriales	2 879 150	3 290 598	2 879 150	3 282 545
Transferts aux autres collectivités	2 040 000	3 042 774	2 040 000	2 856 944
Total	46 487 485	27 269 825	41 339 942	29 246 797

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

AE : 3,47 M€ CP : 3,58 M€

DESSERTES MARITIMES DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON : AE=CP : 3,40 M€

L'attributaire de la Délégation de service public (DSP) assure le service public pour les deux lignes maritimes :

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | Justification au premier euro

- la desserte « internationale » entre Saint-Pierre et Halifax (Nouvelle Écosse) à raison de 50 rotations dans l'année;
- la desserte « inter-îles » entre Saint-Pierre et l'île de Miquelon pour assurer la continuité des marchandises à raison de 70 rotations maximum.

A l'occasion du renouvellement de la DSP en 2021, l'imputation a été établie à tort en catégorie 32, subvention pour charge de service public. L'ancienne DSP est imputée en dépenses d'intervention.

DEPENSES D'INTERVENTION**AE : 23,86 M€ CP : 25,67 M€****CATEGORIE 61 - TRANSFERTS AUX MENAGES****Fonds de continuité territoriale : 13,96 M€ AE 13,89 M€ CP****Périmètre LADOM : AE = CP 13,08 M€**

Les crédits d'intervention alloués en 2021 à L'agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) par le ministère des outre-mer, se sont élevés à 13 081 288 € en AE=CP.

Aide à la continuité territoriale (ACT)

En 2021, 8 589 mesures ACT ont été délivrées pour un budget engagé à hauteur de 2 777 410 €. En raison de la crise sanitaire, l'activité n'a pas retrouvé son niveau de 2019 tout en marquant une reprise par rapport à 2020. L'activité a été également touchée par une interruption de quatre mois du service en ligne à la suite de l'incendie du serveur le 10 mars 2020. La réforme de l'ACT du 1^{er} juillet 2021 a permis de relancer l'activité ACT au départ de la Réunion en rendant l'aide Etat plus favorable que l'aide du conseil régional de la Réunion pour une catégorie du public. Cela a eu un effet positif sur l'activité. Au global, par rapport à 2020, la reprise est de 32,9% en nombre de bons réalisés, et 65,6 % en budget.

EVOLUTION ACTIVITE 2021/2020	GUADELOUPE	GUYANE	MARTINIQUE	REUNION	MAYOTTE	TOTAL
Nbre bons réalisés Décembre 2020	2 598	668	2 283	50	864	6 463
Nbre bons réalisés Décembre 2021	1 890	595	1 782	3 452	870	8 589
Variation 2021/2020	-708	-73	-501	3 402	6	2 126
Variation 2021/2020 en %	-27,3%	-10,9%	-21,9%	6804,0%	0,7%	32,9%
Budget Etat réalisé Décembre 2020	609 330 €	190 950 €	527 240 €	17 500 €	331 970 €	1 676 990 €
Budget Etat réalisé Décembre 2021	504 750 €	178 290 €	472 815 €	1 242 720 €	378 835 €	2 777 410 €
Variation Budget réalisé 2021/2020	-104 580 €	-12 660 €	-54 425 €	1 225 220 €	46 865 €	1 100 420 €
Variation Budget réalisé 2021/2020 en %	-17,2%	-6,6%	-10,3%	7001,3%	14,1%	65,6%

Passeport mobilité études

LADOM a émis 14 616 mesures de transport au titre du programme PME, soit une reprise de 3% par rapport à 2020, soit une baisse de 14 % par rapport à 2019. Le budget engagé a été de 9,69 M€ contre 10,26 M€ en 2020 et 13,42 M€ en 2019. Il convient de noter que la progression constatée entre 2021 et 2020 masque des disparités importantes entre collectivités. Alors que la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et Mayotte sont stables ou en progression par rapport à 2020, la Réunion décroche de -14%. Cette tendance baissière s'explique sans doute par le développement de l'offre universitaire sur l'île qui amène moins d'étudiants à devoir effectuer leurs études supérieures en dehors de leur collectivité.

PASSEPORT MOBILITE ETUDES 2021	TOTAL
Nbre de bénéficiaires	8634
Nbre de mesures (trajets)	14 616
Rappel activité au 31 décembre 2020	14209
Variation 2021/2020	3%
Rappel activité au 31 décembre 2019	16909
Variation 2021/2019	-14%

Passeport pour la mobilité de la formation professionnelle

En 2021, 1 583 mesures de transport ont été délivrées sur l'exercice, pour un engagement de dépense à hauteur de 2,04 M€. Par rapport aux 1 322 mesures de 2020, l'activité est en reprise, sans atteindre son niveau de 2019 (2 938 mesures), essentiellement en raison de la crise sanitaire.

ACT deuil et rapatriement funéraire

Les paiements s'établissent en 2021 à 60 044 €.

Si l'aide obsèques n'avait été que très faiblement mobilisée en 2020, 352 mesures ont été instruites et 180 ont été validées en 2021. Le montant ainsi engagé est de 51 119 €. Les rejets concernent principalement :

- les cas où le voyage précède le décès (les familles souhaitant être auprès de leur proche) ;
- les demandes émanant de parents de deuxième degré (grands-parents, petits-enfants, frères sœurs...).

De même, s'agissant du rapatriement de corps, 18 mesures ont été instruites et 9, validées pour un budget de 8 925 €. Les difficultés de mise en œuvre de cette aide viennent principalement du fait que :

- le préfinancement du transport du corps est demandé (les familles étant souvent dans l'incapacité d'avancer les frais) ;
- le transport du corps ne soit possible que vers le lieu de résidence (ne sont donc pris en charge que les personnes en séjour temporaire).

Périmètre hors LADOM : 3,46 M€ en AE et 3,38 M€ en CP

A l'instar de l'exercice 2020, les mesures ou dispositions sanitaires strictes appliquées par les territoires de Nouvelle Calédonie, de la Polynésie Française et de Wallis-et-Futuna en 2021 ont touché l'ensemble des pans économiques et sociaux. Ce qui s'est traduit en gestion, pour l'ensemble de ces collectivités, par une décroissance des mesures délivrées en 2021 sur les dispositifs du fonds de continuité territoriale.

Rapporté aux montants votés en LFI (5,4 M€ en AE=CP), les crédits consommés au titre de la continuité territoriale dans les COM se sont élevés à 3,46 M€ en AE et 3,39 M€ en CP, soit une baisse de – 36 % en AE et – 37% en CP en raison de la crise sanitaire.

Fonds de continuité territoriale _ Périmètre de gestion COM_ année 2021

	Passeport mobilité études (PME)	Passeport mobilité formation professionnelle (PMFP)	Aide à la continuité territoriale (ACT)	ACT volet funéraire	Passeport mobilité stages professionnels (PMSP)	Consommation au 31/12/2021 en Euros en AE	Consommation au 31/12/2021 en Euros en CP
Saint-Pierre-et-Miquelon	110	8	0	0	0	125 608	125 752
Nouvelle-Calédonie	489	275	171	0	0	2 290 116	2 213 592
Polynésie Française	496	107	440	0	2	675 762	677 855
Wallis-et-Futuna	294	17	3	19	4	368 720	368 720
TOTAL/COM	1389	407	614	19	6	3 460 206	3 385 919

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | Justification au premier euro

Desserte maritime de Saint-Pierre et Miquelon : AE : 3,46 M€ CP : 5,63 M€

La continuité territoriale et le désenclavement de certaines collectivités d'outre-mer, soutenus par l'État, constituent un enjeu de souveraineté et une priorité de l'action de l'Etat depuis la loi n°2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique.

L'attributaire de la DSP assure le service public pour les deux lignes maritimes (cf. infra).

Rapporté à la loi de finances initiale, les crédits consommés sur les titres 3 et 6 pour l'exercice connaissent au 31 décembre 2021, une progression de + 7,5 % en AE et de 6,5% en CP, qui s'explique essentiellement par les conditions de renouvellement de la DSP maritime et de retards dans la transmission de certaines factures de fioul.

Desserte aérienne de Wallis-et-Futuna AE = CP : 2, 88 M€

Le transporteur Aircalin assure depuis 2018, la liaison entre les îles de Wallis et de Futuna. La période d'exploitation s'étend du 1er mars 2018 au 28 février 2023. La desserte aérienne demeure, en effet, le seul moyen de transport de personnes, de courrier ou de fret entre Futuna et l'extérieur.

Les crédits consommés pour l'exercice sont conformes aux montants votés en loi de finances initiale.

Fonds d'échanges à but éducatif, culturel et sportif (FEBECS) : 1,04 M€ en AE et 0,74 M€ en CP

Rapporté aux montants inscrits en LFI (2,04 M€), le bilan de la consommation sur cette activité, au 31 décembre 2021, affiche un net recul de - 49 % en AE et - 63 % en CP.

A l'instar des autres dispositifs de la continuité territoriale, le FEBECS a été directement touché en 2021 par les mesures sanitaires prises dans le cadre de la pandémie de la Covid-19 : fermeture de certains espaces aériens, restrictions des déplacements, conduisant de fait à l'annulation ou la déprogrammation de plusieurs échanges/déplacements.

FEBECS : Tableau récapitulatif de la consommation au 31/12/2021

TERRITOIRES	LFI 2021		Réalisation au 31/12/21	
	AE	CP	AE	CP
GUADELOUPE	202 000 €	204 100 €	144 764 €	138 464 €
SAINT MARTIN	50 000 €	50 000 €	49 920 €	49 920 €
GUYANE	320 000 €	350 000 €	317 474 €	44 394 €
MARTINIQUE	165 000 €	165 000 €	164 658 €	164 658 €
MAYOTTE	400 000 €	400 000 €	216 534 €	185 864 €
LA REUNION	600 000 €	600 000 €	27 589 €	27 589 €
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
WALLIS ET FUTUNA	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
NOUVELLE-CALEDONIE	100 000 €	122 542 €	0 €	15 000 €
POLYNESIE FRANCAISE	100 000 €	100 000 €	35 274 €	35 274 €
TOTAL FEBECS	2 017 000 €	2 071 642 €	1 036 213 €	741 163 €

ACTION**04 – Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports		5 650 000 12 754 011	5 650 000 12 754 011		5 650 000 13 033 326	5 650 000 13 033 326

L'exécution 2021 en AE de l'action 4 comprend les engagements réalisés sur l'année à hauteur de 13,15 M€ et des retraits d'engagements à hauteur de 0,4 M€ qui réduisent d'autant l'exécution issue de Chorus.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		152 089		172 999
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		152 089		172 999
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 650 000	12 601 922	5 650 000	12 860 327
Transferts aux ménages	1 700 000	534 463	1 700 000	534 463
Transferts aux entreprises		296 285		264 000
Transferts aux collectivités territoriales		5 705 180		6 263 184
Transferts aux autres collectivités	3 950 000	6 065 994	3 950 000	5 798 680
Total	5 650 000	12 754 011	5 650 000	13 033 326

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**CATÉGORIE 31 – DÉPENSES AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL AE : 0,25 M€ - CP : 0,17 M€**

Ces dépenses ont concerné, à titre principal, le financement du grand conseil coutumier en Guyane correspondant aux frais de déplacement permettant à ses représentants de participer aux rencontres organisées dans le cadre de la reconnaissance des peuples autochtones.

DÉPENSES D'INTERVENTION**CATÉGORIE 61 – TRANSFERTS AUX MÉNAGES AE : 0,53 M€ - CP : 0,53 M€**

L'aide au logement étudiant est un dispositif temporaire et transitoire mis en place en 2008 en Polynésie Française. Au titre de l'année universitaire 2020-2021, 0,53 M€ ont été mobilisés au bénéfice des 411 étudiants polynésiens remplissant les conditions d'accès au dispositif. Il convient de noter que ce dispositif a été davantage mobilisé que les années antérieures du fait du nombre croissant de bénéficiaires relevant de la tranche la plus élevée du dispositif.

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | Justification au premier euro

CATÉGORIE 62 – TRANSFERTS AUX ENTREPRISES AE : 0,3 M€ - CP : 0,26 M€*Aide à la production et la diffusion audiovisuelle*

Le ministère des outre-mer finance un programme de soutien à la production audiovisuelle en attribuant des subventions aux sociétés de production. En 2021, 0,22 M€ (en AE) ont ainsi été consacrés au secteur audiovisuel. Ces crédits ont favorisé la production de 33 documentaires et fictions, principalement consacrés aux thématiques culturelle, historique, environnementale et d'actualité des outre-mer.

CATÉGORIE 63 – TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AE : 5,88 M€ - CP : 6,26 M€**Sur le territoire de la Polynésie Française**

La contribution financière au Régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF) s'est achevée en 2020. Une « convention globale de santé 2021-2023 » a été signée le 14 octobre 2021 entre l'État et le Pays. Le ministère des outre-mer s'est engagé à verser annuellement sur la durée de la convention 4 M€ en AE=CP à la collectivité de Polynésie Française au-delà des 4 M€ en AE=CP prévus dans le contrat de développement et de transformation de ce territoire.

Ces crédits concernent essentiellement le financement de petits investissements et du fonctionnement (à l'exception des évacuations sanitaires) en matière d'offre de soins, de formation des acteurs et de développement de la recherche locale.

La convention « oncologie » est arrivée à échéance en fin d'année 2019. Seuls des paiements sont désormais enregistrés sur ce dispositif. En 2021, 0,13 M€ ont été payés sur les opérations d'oncologie.

Sur le territoire de Wallis-et-Futuna

S'achevant en 2021 (avenant 3), le pacte social devait faire l'objet d'une renégociation. Cette dernière n'a pu être entamée en 2021, une nouvelle prolongation a été réalisée pour l'année 2022. 1,7 M€ ont été prévus pour l'année 2021 et constituent la contribution de l'Etat au financement des aides aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Au 31 décembre 2021, 1,71 M€ ont bien été consommés.

	AE	CP
Aide aux personnes âgées	1 115 k€	1 115 k€
Aide aux personnes handicapées	408 k€	420 k€
Subvention association SIO FOOU	70 k€	70 k€
Subvention association handicapés Wallis	77 k€	77 k€
Subvention association handicapés Futuna	26 k€	26 k€
Subvention ASHAD	5 k€	5 k€
Total	1 701 k€	1 713 k€

CATÉGORIE 64 – TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS AE : 6,19 M€ - CP : 5,8 M€**Autres actions sociales déployées sur le territoire de Mayotte : AE = 1,62 M€ ; CP = 1,37 M€**

Les principaux projets financés en montant sont ceux de l'ACFAV pour de l'hébergement d'urgence exceptionnel 750 k€ et des enquêtes sociales 216 k€, Mlézi Maoré en accompagnement des demandeurs d'asile pour 98 k€ et quatre autres actions pour 83 k€, les apprentis d'Auteuil pour la proposition de parcours d'accompagnement d'inclusion socio-

professionnelle de 800 jeunes pour 131 k€, Action coup de pouce pour le financement de dispositif de médiation citoyenne sur les secteurs de Koungou et Kaweni pour 125 k€.

Le ministère des outre-mer a attribué des subventions pour 60 actions menées dans le champ sanitaire et social, sur présentation de projets intéressant les publics d'outre-mer et les ultramarins en métropole pour un montant de 1,38 M€. Ces subventions permettent la réalisation d'actions ou d'opérations cofinancées. Ces projets sont majoritairement portés par des associations, et à titre résiduel par des collectivités. Les crédits sont donc imputés en intervention.

Dans le domaine sanitaire : AE = 0,5 M€ ; CP = 0,54 M€

Le ministère des outre-mer a choisi notamment de soutenir les actions de santé s'inscrivant dans les plans nationaux de santé publique et qui affectent particulièrement les outre-mer, notamment :

- la santé sexuelle : actions de prévention contre les infections sexuellement transmissibles (IST) et d'accompagnement des familles, notamment en Guyane. L'infection par le VIH est encore très active dans les départements des Antilles et en Guyane et doit être combattue en poursuivant les actions d'information, de sensibilisation et de promotion de la santé sexuelle ; le ministère des outre-mer contribue également aux actions du planning familial dans les DROM ;
- la participation financière aux études menées par l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) ;
- la prévention des cancers féminins - notamment à Mayotte ;
- des actions dans le domaine de la nutrition et du diabète.

Dans le domaine social : AE = 1,32 M€ ; CP = 1,03 M€

Le ministère des outre-mer a choisi notamment de soutenir des actions dans les domaines suivants :

- la lutte contre les violences et égalité femmes hommes, notamment aux Antilles et en Guyane ; il est à noter que le mouvement français pour le planning familial développe également des actions dans ce domaine. On peut également noter des actions de formation et de soutien à l'entrepreneuriat féminin en territoire ultramarin par le développement de l'incubateur en Guadeloupe avec une nouvelle antenne et le renforcement et le soutien à l'incubateur de Guyane avec des actions dans deux territoires isolés (Fédération les premières) ;
- un appel à projets « Mobilisés contre les discriminations et les violences faites aux femmes en outre-mer » a permis de soutenir 38 projets;
- les discriminations LGBTQI+ : un appel à projets en outre-mer a permis de soutenir 14 projets ;
- le programme de prévention communautaire du suicide chez les amérindiens du Haut-Maroni ;
- enquête et prospective : livre blanc sur les perspectives et limites du retour des forces vives de Guadeloupe et de Martinique ;
- médiation et inclusion numérique : favoriser l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi des personnes vulnérables au travers du numérique, de la programmation informatique et robotique et lutter contre la fracture numérique ;
- « Enfants de la Creuse ».

Domaine Culture : AE = 1,49 M€ ; CP=1,52 M€

Fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels pour l'outre-mer (FEAC)

Le protocole d'accord entre les ministères des outre-mer et de la culture, le FEAC favorise les échanges et la circulation des œuvres et des artistes et de fait leur visibilité. Ce fonds est doté à parité par le ministère des outre-mer et par le ministère de la culture. Les décisions sont prises en commission sur avis des directions des affaires culturelles des départements, des directions centrales spécialisées (musique, théâtre, danse, musées notamment) et

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | Justification au premier euro

Le fonds global de 1 M€ en 2021 par les deux ministères (0,5 M€ chacun) a permis de subventionner, en 2021, 173 projets.

Certains projets sont directement menés dans les territoires pour un montant de 112 k€ en AE=CP.

Subventions aux projets sur le secteur de la culture

Le ministère des outre-mer réserve par ailleurs une enveloppe financière afin de soutenir les projets culturels des associations et les grandes manifestations culturelles ultramarines en métropole ou celles se déroulant dans les collectivités ultramarines. En 2021, elle s'est élevée à 0,82 M€ correspondant à 78 actions culturelles et socio-culturelles.

Le ministère a également soutenu d'autres projets sociaux-culturels, dont un versement de 0,2 M€ en AE = CP pour la Fondation pour la mémoire de l'esclavage.

Jeunesse et sports : AE=1,26 M€ ; CP=1,28 M€

Le ministère des outre-mer accorde des subventions pour la réalisation de projets ou la tenue d'événements ayant trait aux sports ou à la jeunesse. Il participe au financement de grandes manifestations qui s'inscrivent dans l'environnement régional des collectivités ultramarines. Il accompagne des actions structurantes. Sur le volet jeunesse, les actions soutenues ont porté notamment sur les champs de l'éducation, du périscolaire, de la médiation en milieu scolaire, de l'illettrisme, du décrochage scolaire et de l'insertion professionnelle.

En 2021, des subventions ont été accordées à 55 actions dans le champ de la jeunesse et des sports sur présentation de projets intéressant les publics de l'outre-mer et les ultramarins en métropole pour un montant de 0,69 M€ en AE = CP. Notamment :

- changer la vie de 50 jeunes breaking boys/girls des DROM en route vers leur insertion via les JO de Paris 2024 – Fédération française de danse – ;
- poursuite de l'expérimentation nationale de médiation sociale en milieu scolaire – Guyane – centre ressources politique de la ville.
- appel à projets interministériel « Sport-santé alimentation en outre-mer » : 0,08 M€ ont été consacrés dans ce domaine par le ministère des outre-mer et le ministère des sports (0,04 M€ par le MOM). Il a permis de soutenir 10 projets.

Des actions sont directement menées à Mayotte pour un montant de 0,57M€ en AE=CP.

En outre, sous l'égide de la Délégation interministérielle pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer et la visibilité des outre-mer (DIECVI), le ministère des outre-mer a mené des projets : 0,08 M€ ont été versés au Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) pour un projet visant à faciliter et améliorer les conditions d'accès au logement des jeunes ultramarins et 0,04 M€ ont été consacrés à un forum numérique pour préparer l'arrivée des néo-bacheliers ultramarins en Hexagone. En outre, le projet Mobil'jeunes, porté par le Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ), pour un accompagnement personnalisé des jeunes d'Outre-mer étudiant en Métropole a reçu 0,05 M € en 2021.

ACTION**06 – Collectivités territoriales**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Collectivités territoriales		219 974 947 343 295 351	219 974 947 343 295 351		146 591 275 283 029 003	146 591 275 283 029 003

L'exécution 2021 en AE de l'action 6 comprend les engagements réalisés sur l'année à hauteur de 356,11 M€ et des retraits d'engagements à hauteur de 12,82 M€ qui réduisent d'autant l'exécution issue de Chorus.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	919 101	47 858	919 101	-250 227
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	919 101	47 858	919 101	-250 227
Titre 5 : Dépenses d'investissement		25 894		
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		25 894		
Titre 6 : Dépenses d'intervention	219 055 846	343 221 599	145 672 174	283 279 231
Transferts aux ménages	10 000 000	2 946 118	10 000 000	2 946 118
Transferts aux entreprises		3 054 564		3 047 564
Transferts aux collectivités territoriales	209 055 846	337 071 460	135 672 174	277 135 580
Transferts aux autres collectivités		149 457		149 969
Total	219 974 947	343 295 351	146 591 275	283 029 003

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Lutte contre l'orpaillage illégal : AE = 0,22 M€ CP = 0,07 M€

La Lutte contre l'orpaillage illégal (LCOI) est une opération interministérielle pilotée par le préfet de la région Guyane et le procureur de la République et conduite conjointement par les forces armées en Guyane, les forces de gendarmerie nationale et les autres services de l'État (PAF, ONF, DEAL, douanes, parc amazonien de Guyane). En 2021, malgré la crise sanitaire, ce sont en moyenne 192 militaires et 53 gendarmes qui ont été déployés chaque jour sur le terrain, soit 1063 patrouilles LCOI conduites en forêt et sur les fleuves de Guyane permettant ainsi la saisie de 34,3 M€ d'avoires criminels (une hausse de 50% par rapport à 2020) et la saisie ou la destruction de matériels nécessaires aux orpailleurs tels que 108 concasseurs, 1 609 motopompes, 196 pirogues, 132 quads, 357 000 litres de carburant, et 4,3 kilos d'or. 6 082 carbets illégaux ont été détruits.

Les crédits du MOM sont ainsi dédiés au financement d'interventions interministérielles de LCOI qui ne relèvent pas du cœur de métier des services engagés. Quelques dépenses emblématiques sur le 123 en 2021 pour la LCOI :

- volet répressif : acquisition d'un barrage flottant pour le fleuve Arouague pour l'entrave de la logistique des orpailleurs illégaux pour un montant de 146 750 € ;
- volet social : ateliers de dialogue avec la population autochtone pour un montant de 2 800 € ;
- volet connaissance : automatisation de la télédétection satellitaire des sites d'orpaillage clandestin au profit de l'observatoire de l'activité minière pour un montant de 35 000 €.

Moyens de sécurité civile : AE = 0,14 M€ CP = 0,13 M€

Cette dotation vise à financer les projets structurants d'équipement de sécurité civile dans les collectivités d'outre-mer (à l'exception de la Nouvelle-Calédonie qui en possède la compétence depuis 2014). Ce financement intervient en complément et jamais en substitution des moyens pouvant être mis en œuvre par les services de l'État ou les collectivités territoriales. Elle contribue au fonctionnement de la sécurité civile dans les collectivités d'outre-mer soumises à de forts risques naturels.

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | Justification au premier euro

Les projets sont organisés autour de trois axes :

- améliorer la prévention et l'alerte à la population ;
- améliorer l'équipement des centres d'incendie et de secours ;
- améliorer l'équipement des centres opérationnels de gestion de crise des préfectures et hauts commissariats.

Un effort particulier est consacré au renforcement de l'organisation de la réponse de sécurité civile et des moyens dédiés à Wallis-et-Futuna soumis à de nombreux risques naturels avec des moyens de sécurité civile limités, dont l'emploi est coordonné directement par l'administrateur supérieur.

Les consommations par territoires ont été les suivantes (tous titres confondus):

- Saint-Pierre-et-Miquelon : 0,02 M€ en AE et en CP pour l'acquisition de divers matériels liée au fonctionnement de la sécurité civile et au financement de formations pour les sapeurs-pompiers de l'archipel ;
- Wallis-et-Futuna : 0,11 M€ d'AE et 0,08 M€ qui ont servi notamment à l'armement des centres d'accueil et de regroupement en cas de catastrophe naturelle, au financement du dispositif d'alerte tsunami et à la sensibilisation des populations face aux risques naturels ;
- Polynésie française : 0,02 M€ en CP pour l'achat d'un nouveau véhicule pour la direction de la protection civile et du matériel de sécurité civile.

Le ministère a également accordé une subvention de 0,04 M€ à la Société Nationale de Sauvetage en Mer de Mayotte.

DEPENSES D'INTERVENTION

CATEGORIE 61 - TRANSFERT AUX MENAGES : AE = 2,95 M€ CP = 2,95 M€

Fonds de secours outre-mer (FSOM)

Le FSOM est un dispositif de soutien aux sinistrés de catastrophes naturelles, porté financièrement par le ministère des outre-mer. Il permet à l'État de mobiliser une aide d'urgence et de prendre en charge l'indemnisation partielle des biens mobiliers des particuliers non assurés, des dégâts causés à l'agriculture et aux infrastructures et équipements des collectivités territoriales.

Le Comité interministériel du fonds de secours (CIFS) a statué pour les aides ci-dessous :

- la Guadeloupe pour des montants de 2,3 M€ en AE et 1,1 M€ en CP pour faire face à la sécheresse de 2020 et aux inondations de novembre 2020 ;
- la Martinique pour des montants de 7,9 M€ en AE et 2 M€ en CP pour faire aux épisodes de sécheresse de 2019 et de 2020 et aux inondations de novembre 2020 ;
- La Réunion pour des montants de 2,95 M€ en AE et en CP pour un épisode de sécheresse de 2019.

1,5 M€ de crédits de paiement correspondants à des précédentes opérations validées antérieurement à l'année 2021 ont par ailleurs été consommés au profit notamment :

- de la Guadeloupe (716 k€) et la Martinique (89 k€) correspondant aux suites des ouragans Irma et Maria de 2017 ;
- de Mayotte pour un montant de 471 k€ lié au reste des remboursements du cyclone Hellen de 2014 et des intempéries 2015 et 2016 ;
- de la Polynésie Française pour 90 k€, pour des inondations en 2017 et 2018.

Les crédits ont été consommés dans les catégories 61, 62 et 63.

Les transferts aux ménages recouvrent les situations suivantes :

- pendant une catastrophe ou juste après celle-ci : dans le cadre d'un secours d'urgence, ils permettent de subvenir aux besoins de première nécessité d'une population sinistrée (alimentation, couvertures, tentes...);
- après une catastrophe à l'horizon de quelques mois : ils fournissent une aide directe aux particuliers dont les biens non assurés ont subi d'importants dommages.

La consommation des crédits FSOM en catégorie 61 représente 2,95 M€ en AE et en CP.

CATEGORIE 62 - TRANSFERT AUX ENTREPRISES : AE = 3,05 M€ CP = 3,05 M€

Fonds de secours outre-mer (FSOM)

Les éléments de présentation générale du FSOM figurent dans la partie relative aux transferts aux ménages (cat 61).

Les transferts aux entreprises recouvrent la fourniture d'une aide directe aux entreprises à caractère artisanal ou familial, en situation économique difficile, dont les biens non assurés ont subi d'importants dommages. Les exploitants agricoles ultramarins peuvent également bénéficier du fonds de secours pour les pertes de revenus et de récolte subies par leur exploitation, ainsi que les collectivités.

La consommation des crédits FSOM en catégorie 62 représente 3,05 M€ en AE et en CP.

CATÉGORIE 63 - TRANSFERT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AE : 349,88 M€ CP : 277,14 M€

L'action 06 « collectivités territoriales » du P123 « conditions de vie outre-mer » rassemble plusieurs dotations de l'État au profit des collectivités territoriales ultramarines.

La consommation retraitée des mouvements sur années antérieures au 31 décembre 2021 s'établit à **349,88 M€ en AE et de 277,14 M€ en CP**.

Sur cet exercice, les dotations territorialisées connaissent une progression significative en AE et en CP par rapport à la LFI, essentiellement du fait des mesures de soutien apportées par l'Etat en faveur d'une part, de la collectivité territoriale de Guyane, et d'autre part, de la collectivité de Nouvelle-Calédonie.

Dotation spéciale de construction d'équipement des établissements scolaires à Mayotte (DSCEES) : 23,11 M€ en AE et 7,46 M€ en CP

Cette dotation est versée aux communes sous forme de subventions sur projets individualisés attribuées par le préfet (décret n° 2014-616 du 12 juin 2014 relatif aux modalités de versement de la dotation spéciale de construction et d'équipement des établissements scolaires à Mayotte).

Depuis 2018, cette dotation bénéficie d'un effort particulier du ministère des outre-mer au profit des constructions scolaires du premier degré à Mayotte avec la réservation d'une enveloppe de 20 M€ en AE sur les crédits du fonds exceptionnel d'investissement.

Subvention en faveur de la construction et l'équipement scolaire en Guyane : 17,40 M€ en AE et 11,37 M€ en CP

Considérant les besoins en matière de construction et d'extension d'établissements scolaires en Guyane du fait notamment de la démographie croissante, l'instauration pour la Guyane d'une dotation spéciale d'équipement scolaire pour les écoles permet de répartir la charge financière des constructions de ces équipements entre l'État, au titre d'un effort de solidarité, et les collectivités, dont c'est la compétence. Après des années marquées par une sous-consommation, ce dispositif connaît une accélération de la consommation en AE, dépassant la dotation prévue de 15 M€). L'enveloppe a bénéficié d'un rétablissement de crédits pour 0,69 M€ en AE et CP imputé sur du titre 3.

Ainsi, au 31 décembre 2021, l'exécution sur cette ligne budgétaire s'établit à 18,09 M€ en engagement, correspondant à 16 opérations dont notamment la construction d'établissements à Saint-Laurent du Maroni, Grand-Santi, Saül,

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | Justification au premier euro

Cayenne et Remire-Montjoly et la création de salles de classes supplémentaires à Macouria, Saint-Georges et Matoury.

La consommation de CP progresse également d'année en année et s'élève à 12,06 M€ permettant le paiement de 21 dossiers. Enfin, 2 dossiers, se rapportant au groupe scolaire Copaya à Matoury (12 classes) et à la reconstruction du groupe scolaire Maximilien Saba Phase 1 à Kourou) ont été soldés.

Dotation spéciale de construction et d'équipement des lycées et des collèges en Guyane : 56,96 M€ en AE et 24,20 M€ en CP

Cette dotation vise à répondre aux engagements pris par l'État dans le cadre du plan d'urgence des accords de Guyane pour la période 2018-2023.

L'exercice 2021 a été marqué par la poursuite du rattrapage en matière de construction de nouvelles opérations, ce qui se traduit par une progression de la consommation d'AE à 56,96 M€ dont 2,01 M€ d'AE recyclées par rapport à la LFI (49,82 M €). Trois nouvelles opérations ont été engagées en 2021, dont notamment la construction du Lycée IV à Saint-Laurent du Maroni et du collège de l'écoquartier de Remire-Montjoly.

Au 31 décembre 2021, la réalisation en CP s'élève à 24,20 M€. Elle apparaît légèrement inférieure au montant des crédits votés en LFI (24,40 M€) mais s'explique essentiellement par un retard des chantiers lié à une saison des pluies 2021 particulièrement intense et exceptionnelle.

Dotation globale de construction et d'équipement des collèges de Nouvelle Calédonie (DGCEC) : 11,42 M€ en AE = CP

La consommation en AE et en CP s'établit en 2021 à 11,42 M€ (AE=CP), montant légèrement inférieur à celui inscrit en LFI (11,83 M€).

Pour rappel cette dotation, prévue au IV de l'article 181 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, est indexée sur le taux d'évolution, entre les deux années précédant l'année de son versement, du nombre d'élèves inscrits dans les collèges d'enseignement public à la rentrée scolaire.

Lycée de Wallis et Futuna

En application de la loi statutaire du 29 juillet 1961, l'enseignement est une compétence de l'Etat à Wallis et Futuna. En tant que maître d'ouvrage, l'administration supérieure, assistée par un programmiste, a commencé le projet de réhabilitation du nouveau lycée. La crise sanitaire qui a touché le Territoire en début d'année 2021 a bouleversé le planning du projet. Dans ce contexte, la totalité des AE mise à disposition a fait l'objet d'une tranche fonctionnelle afin de sanctuariser et de reconduire les crédits sur le prochain exercice.

Le programmiste n'a pu intervenir sur le territoire qu'en juillet 2021. Sa prochaine intervention est prévue en avril 2022. A l'issue d'un appel d'offres pour un concours, les travaux dureront environ 2 ans. Aucun CP n'a donc été dépensé en 2021.

Subventions d'équilibre : 5,24 M€ AE = CP

Des subventions d'équilibre sont versées chaque année au budget de l'assemblée territoriale des îles de Wallis-et-Futuna (0,81 K€ en AE=CP) et des Terres australes et antarctiques françaises (4,43 M€ en AE=CP) afin de compenser la faiblesse des ressources propres de ces territoires.

Soutien exceptionnel à la collectivité territoriale de Nouvelle-Calédonie : 122,42 M€ en AE et 122,26 CP.

A la demande du gouvernement de Nouvelle-Calédonie, une subvention exceptionnelle a été ouverte pour couvrir à la fois les frais engendrés par l'arrivée de la pandémie sur le territoire et la fin de l'exercice budgétaire. En effet, la propagation de l'épidémie de Covid-19 en Nouvelle-Calédonie et la situation sanitaire critique qui en a résulté ont supposé de nouveaux engagements financiers pour endiguer la diffusion du virus et assurer la meilleure prise en charge des malades.

Le soutien exceptionnel de 122 M€ en AE=CP alloué à la Nouvelle-Calédonie a été financé par la loi de finances rectificative du 17 juillet 2021 à hauteur de 82 M€ en AE=CP, par le dégel de la réserve de précaution pour 25 M€ en AE et 24,1 M€ de CP et par un redéploiement mis en oeuvre en gestion pour le reliquat.

0,42 M€ en AE et 0,26 M€ de CP ont été financés sur du titre 3 pour des dépenses de prise en charge d'hébergement, de restauration, de transport et de logistique dans le cadre des renforts sanitaires demandés par le gouvernement de Nouvelle-Calédonie.

Agence de développement économique de Nouvelle-Calédonie (ADECAL) : 0,11 M€ en AE=CP

L'ADECAL est une association créée le 20 janvier 1995 dont les membres de droit sont l'État, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ainsi que les trois provinces du territoire (Nord, Sud et îles Loyautés). Conformément au PAP 2021, l'ADECAL a été financée à hauteur de 0,11 M€.

Soutien à la collectivité territoriale de Guyane AE = CP 27,4 M€

Les dépenses réalisées sur cette ligne résultent de la signature de l'accord structurel signé en 2021 entre l'Etat et la collectivité territoriale de Guyane (CTG) pour permettre à cette dernière d'augmenter sa capacité d'autofinancement et ainsi, d'avoir des marges de manœuvre pour abonder le financement de son programme pluriannuel d'investissement tout en partageant une stratégie de performance (maîtrise de ses charges).

Par ailleurs, sur l'action 2, un versement au profit de la CTG a été mis en oeuvre à hauteur de 2,6 M€ grâce au financement du plan de relance. Ainsi, la CTG a bénéficié d'un versement de 30 M€.

Contrats de Redressement Outre-mer (COROM) : AE 15,8 M€ - CP : 5,48 M€

Le dispositif COROM, introduit par amendement à la loi de finances pour 2021 avec une enveloppe de 30 M€ en AE et 10 M€ annuels en CP sur 3 ans, vise à apporter le soutien de l'Etat auprès des communes ultramarines souhaitant assainir leur situation financière et réduire les délais de paiement de leurs fournisseurs locaux. Les communes, qui signent un contrat de redressement outre-mer, sont accompagnées sur le long terme (appui technique avec envoi d'experts et appui financier), leur permettant de concevoir un pilotage optimisé de leurs finances.

8 communes ultramarines - Saint-Benoit, Cayenne, Iracoubo, Saint-Pierre, Fort de France, Pointe-à-Pitre, Saint-François, Basse-Terre - ont signé un contrat COROM avec le ministère des outre-mer pour un montant de 21,04 M€ en AE et de 7,58 M€ en CP. Au sein de cette enveloppe, 5,22 M€ en AE et 2,1 M€ en CP ont été imputés par erreur sur l'action 2.

Travaux divers d'intérêt local (TDIL) : CP : 0,03 M€

Ces restes à payer sur AE antérieurs à 2017 ne concernent que la Polynésie Française et sont versés sous la forme de subvention aux collectivités locales.

Fonds de secours outre-mer : AE = 7,18 M€ CP = 1,58 M€

Les éléments de présentation générale du FSOM figurent dans la partie relative à la catégorie 61 – transfert aux ménages. Les crédits FSOM consommés dans la catégorie 63 sont de 7,18 M€ en AE et 1,58 M€ en CP.

Fonds intercommunal de péréquation (FIP) en Polynésie Française : 6, 74 M€ AE=CP

Créé en 1971, le fonds intercommunal de péréquation (FIP) est actuellement régi par la loi organique statutaire du 27 février 2004. Sa vocation est de doter les communes polynésiennes d'une source de financement stable et pérenne en l'absence d'une fiscalité propre suffisante. Il s'agit de la principale ressource financière des communes, tant en fonctionnement qu'en investissement. La réalisation au 31 décembre 2021 sur ce dispositif est conforme à la prévision.

Aide à la reconversion polynésienne : 60, 37 M€ en AE – 54, 62 M€ en CP

Les contributions de l'Etat à la reconversion polynésienne demeurent stables ces dernières années ce qui constitue un signal fort de l'engagement de l'Etat vis-à-vis des communes dans un contexte où la contribution du Pays a fortement diminué pour les exercices 2021 et 2022. Elle se répartit en 2 enveloppes :

1) - Dotation territoriale pour l'investissement des communes (DTIC) : 9,05 M€ en AE=CP

Instituée par l'article 168 de la loi de finances pour 2011, la dotation territoriale pour l'investissement au profit des communes de la Polynésie française est affectée au financement des projets des communes et de leurs établissements en matière de traitement des déchets, d'adduction d'eau, d'assainissement des eaux usées, d'adaptation face aux effets du changement climatique et au financement des projets de constructions scolaires préélémentaires et élémentaires. Depuis, la loi de finances pour 2016, le montant est désormais fixé en loi de finances. La réalisation au 31 décembre 2021 sur ce dispositif, soit **9,06 M€ en AE=CP** est donc conforme à la LFI.

2) - Troisième instrument financier (3IF) : 51,31 M€ en AE et 45,56 M€ en CP.

Autre composante de l'aide à la reconversion de l'économie polynésienne, le troisième instrument financier est né de la réforme de l'ex-dotation globale de développement économique en 2011. Calibré pour un engagement annuel de l'État de 51 312 800 euros, ce dispositif contractualisé vise à soutenir à hauteur de 70% du montant TTC, les investissements prioritaires de la Polynésie française en matière d'infrastructures :

- routières ;
- aéroportuaires ;
- maritimes ;
- de défense contre la montée des eaux.

Depuis sa création, 719 opérations ont été engagées sur ce dispositif pour un montant total de participation de l'État de 497 millions d'euros.

Eu égard à la nature des opérations subventionnées et aux modalités de paiement, la conduite des opérations programmées implique généralement un délai de réalisation de 36 mois. De plus, l'État intervient principalement en remboursement des dépenses justifiées par la collectivité. De ce fait, les crédits de paiement mobilisés en N correspondent généralement à des autorisations d'engagement consommées en N-3. Le montant des demandes de paiement émises suit donc une courbe ascendante depuis le troisième exercice de programmation.

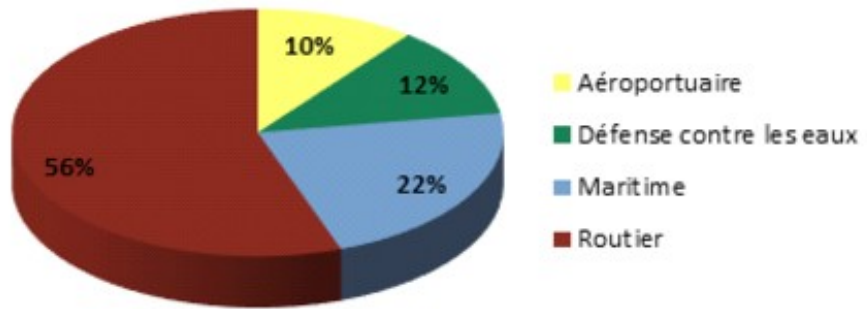
En 2021, le total des décaissements s'élève à 45,56 M€, soit 89% d'une année d'engagement, en légère diminution par rapport à 2020 (46,8 M€). Les effets de la crise sanitaire ont commencé à se faire sentir au second semestre de l'exercice. Néanmoins, la Polynésie française a réussi à maintenir un rythme d'exécution financière régulier.

Parmi les chantiers structurants engagés en 2021, on recense :

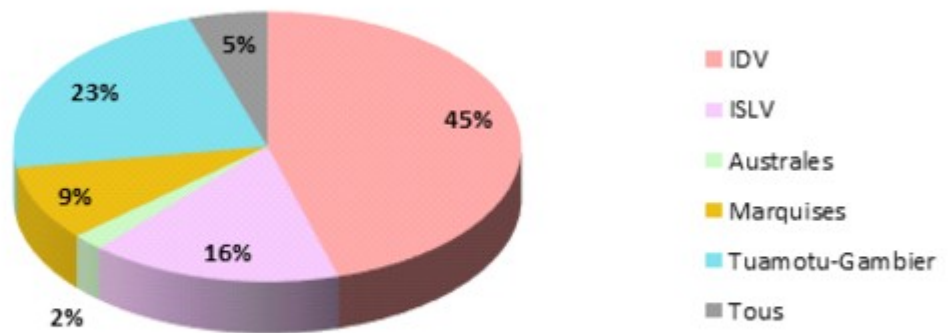
- aéroport de Ahe - Mise aux normes 3C et création d'un balisage lumineux ;
- aménagement de la rivière Nahoata (tranche 2) ;
- construction du débarcadère et de la cale de Hane à Ua Huka – phase de travaux ;
- reconstruction des débarcadères de Napuka - phase de travaux ;
- aménagement de la traversée de Papeari (tranche 2) ;
- bétonnage de la route territoriale de Rikitea (tranche 2).

Ventilation de la programmation 2021

Par secteurs



Par archipels



ACTION

07 – Insertion économique et coopération régionales

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Insertion économique et coopération régionales		969 500 381 586	969 500 381 586		969 500 375 585	969 500 375 585

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | Justification au premier euro

L'exécution 2021 en AE de l'action 7 comprend les engagements réalisés sur l'année à hauteur de 0,57 M€ et des retraits d'engagements à hauteur de 0,19 M€ qui réduisent d'autant l'exécution issue de Chorus.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	80 000	84 286	80 000	92 651
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	80 000	84 286	80 000	92 651
Titre 6 : Dépenses d'intervention	889 500	297 300	889 500	282 934
Transferts aux entreprises		-69		14 850
Transferts aux collectivités territoriales		62 997		51 339
Transferts aux autres collectivités	889 500	234 372	889 500	216 744
Total	969 500	381 586	969 500	375 585

Le fonds de coopération régionale (FCR) s'exécute sur les titres 3 et 6 en fonction des modalités de mise en œuvre de la dépense.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AE : 0,93 M€ ; CP : 0,93 M€

DEPENSES D'INTERVENTION AE : 0,47 M€ ; CP : 0,28 M €

Le fonds de coopération régionale (FCR) contribue à l'insertion des départements, régions et collectivités des outre-mer, dans leur environnement géographique et concourt aux actions de coopération économique, sociale et culturelle avec les pays de la région. Ils sont, en liaison avec les programmes des différents postes diplomatiques, l'un des instruments principaux de la coopération régionale de l'État et des collectivités territoriales pour les actions de coopération menées avec les États des Caraïbes, les pays de la zone sud océan Indien, les pays et organisations du Pacifique, ou les Provinces canadiennes francophones, le Canada Atlantique (le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador).

De fait, le FCR se traduit par l'organisation de nombreux déplacements et manifestations à l'extérieur du territoire de résidence. Dans la continuité de l'année 2020, l'exercice budgétaire 2021 a été de nouveau marqué, au niveau national et international, par la situation sanitaire de la Covid-19 et les restrictions et contraintes induites en matière de déplacements et de transport aérien.

La réalisation au 31 décembre 2021 s'établit ainsi à 0,57 M€ en AE et 0,38 M€ en CP, soit un recul de - 41 % en AE et -61 % en CP, par rapport aux montants votés en LFI pour cette action.

Le tableau ci-après présente l'évolution des crédits entre la programmation initiale (0,97 M€ en AE=CP) et l'exécution en fin de gestion.

TERRITOIRES	Programmation 2021		Réalisation au 31/12/21	
	AE	CP	AE	CP
CENTRAL	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
GUADELOUPE	239 500 €	239 500 €	0 €	19 198 €
SAINT MARTIN	50 000 €	50 000 €	0 €	0 €

GUYANE	110 000 €	110 000 €	95 178 €	13 335 €
MARTINIQUE	120 000 €	120 000 €	85 825 €	26 565 €
MAYOTTE	185 000 €	185 000 €	120 000 €	60 000 €
LA REUNION	200 000 €	200 000 €	192 362 €	182 689 €
NOUVELLE-CALEDONIE	0 €	0 €	0 €	0 €
POLYNESIE FRANCAISE	0 €	0 €	0 €	0 €
SAINT-PIERRE ET MIQUELON	49 500 €	49 500 €	6 401 €	5 798 €
TAAF*			48 000 €	48 000 €
WALLIS ET FUTUNA			0 €	0 €
TOTAL FCR	974 000 €	974 000 €	567 766 €	375 585 €

***NOTA BENE** : Il s'agit ici d'une mauvaise imputation de la dépense qui relève en effet de l'action 2 du programme 123 Actions en faveur de l'environnement, en lien avec l'Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) animé par la direction environnement des TAAF.

ACTION

08 – Fonds exceptionnel d'investissement

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Fonds exceptionnel d'investissement		110 000 000 81 011 043	110 000 000 81 011 043		67 000 000 48 631 153	67 000 000 48 631 153

L'exécution 2021 en AE de l'action 8 comprend des opérations nouvelles sur AE de l'année qui s'élèvent à 90,10 M€ en AE et des nettoyages d'anciennes opérations à hauteur de 9,09 M€. En CP, 48,63 M€ ont été consommés.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	110 000 000	81 011 043	67 000 000	48 631 153
Transferts aux entreprises				147 295
Transferts aux collectivités territoriales	110 000 000	81 011 043	67 000 000	48 483 858
Total	110 000 000	81 011 043	67 000 000	48 631 153

CATÉGORIE 63 - TRANSFERT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Fonds exceptionnel d'investissement AE : 90,10 M€ en AE et 48,63 M€ en CP

Créé par l'article 31 de la Loi pour le développement économique des outre-mer du 27 mai 2009 (LODEOM), le Fonds exceptionnel d'investissement (FEI) a pour objet de soutenir l'investissement dans les départements et collectivités

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | Justification au premier euro

d'outre-mer en apportant une aide financière de l'État aux personnes publiques qui réalisent des projets portant sur des équipements publics collectifs. Ces investissements participent de manière déterminante au développement économique, social, environnemental et énergétique local, en complément des contrats de développement, de convergence et de transformation.

L'écart constaté entre les AE prévues en LFI 2021 à hauteur de 110 M€ et l'exécution sur cette action résulte de :

- la réserve de précaution ;
- de la contribution au financement du volet sport des CCT (redéploiement en gestion vers l'action 2) ;
- du redéploiement vers l'action 6, à hauteur de 15 M€, pour le financement du soutien à la CTG.

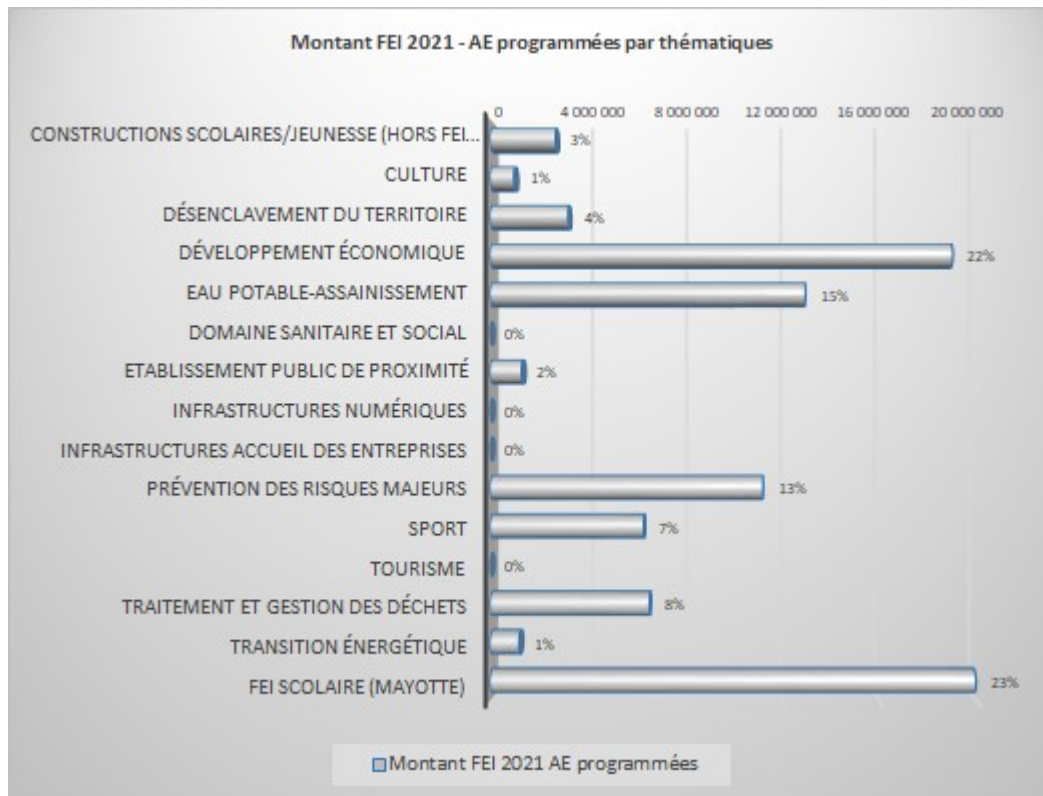
Par ailleurs, au cours de l'exercice 2021, outre les projets programmés de l'année, Mayotte a engagé 4,7 M€ de projets de l'année 2020 qui n'avaient pu être engagés l'année précédente.

Depuis 2018, un effort particulier est mis en œuvre au profit des constructions scolaires du premier degré à **Mayotte** avec la réservation d'une enveloppe de 20 M€ d'AE.

Le FEI est également mobilisé dans le cadre du cofinancement du dernier Contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD) en **Polynésie française**, avec pour ambition de doter le territoire de nouveaux atouts économiques et touristiques en compensation de la déprise territoriale des sites de défense.

Tous dispositifs confondus, 99 opérations ont bénéficié d'un subventionnement pour tous les territoires, y compris les constructions scolaires de Mayotte et le CRSD.

Domaines d'intervention	Montant FEI 2021 AE programmées	%
Constructions Scolaires/Jeunesse (hors FEI scolaire)	2 703 204	3%
Culture	1 000 000	1%
Désenclavement du territoire	3 218 513	4%
Développement économique	18 981 161	22%
Eau potable-Assainissement	12 946 624	15%
Domaine sanitaire et social	0	0%
Etablissement public de proximité	1 312 580	2%
Infrastructures numériques	0	0%
Infrastructures accueil des entreprises	0	0%
Prévention des risques majeurs	11 209 779	13%
Sport	6 311 897	7%
Tourisme	0	0%
Traitement et gestion des déchets	6 553 918	8%
Transition énergétique	1 206 561	1%
FEI scolaire (Mayotte)	19 933 689	23%
TOTAL	85 377 925	100%

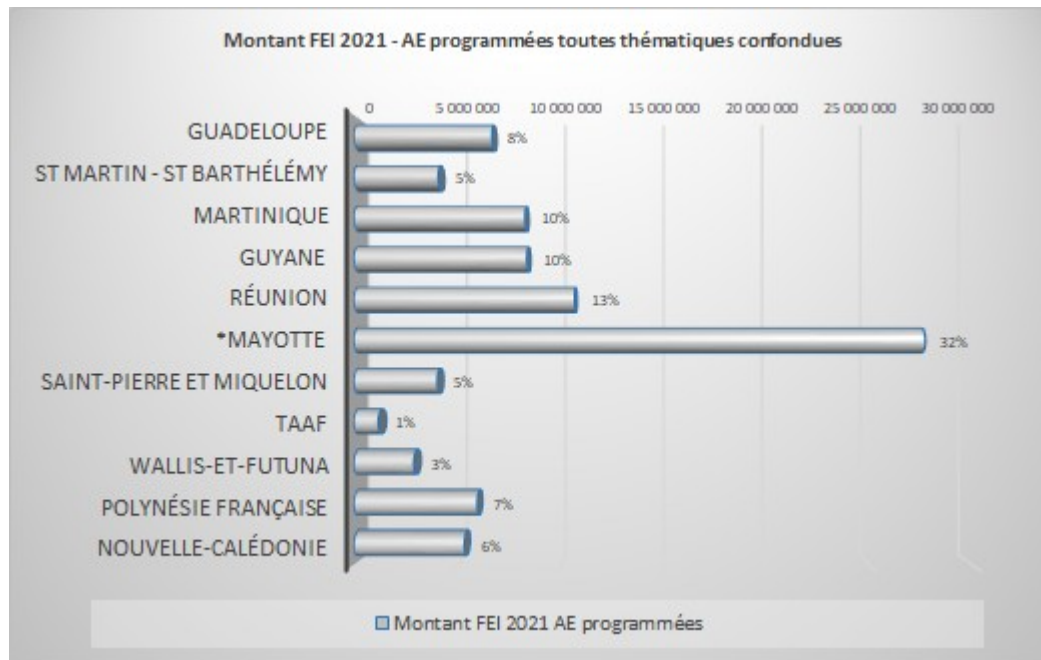


Le tableau ci-dessous précise les montants engagés pour chacun des territoires (*y.c. les constructions scolaires de Mayotte (*)*) pour un montant de **85,38 M€**.

Territoires	Montant FEI 2021 AE programmées	%	Nbre de projets
Guadeloupe	6 705 826	8%	11
St Martin - St Barthélemy	4 100 000	5%	3
Martinique	8 301 134	10%	13
Guyane	8 390 000	10%	5
Réunion	10 695 000	13%	9
*Mayotte	27 658 093	32%	25
Saint-Pierre et Miquelon	4 052 407	5%	9
TAAF	1 200 000	1%	4
Wallis-et-Futuna	2 921 307	3%	10
Polynésie française	5 986 612	7%	5
Nouvelle-Calédonie	5 367 546	6%	5
TOTAL	85 377 925	100%	99

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | Justification au premier euro



Projets FEI - 2021

Territoires	Projets	Porteurs	AE programmées
		TOTAL AE	10 805 826
Guadeloupe	Remplacements de compteurs bloqués ou illisibles	CAGSC (<i>Communauté d'Agglomération Grand Sud-Caraïbe</i>)	1 050 005
	Aménagement de la zone portuaire de Port-Louis	CANGT (<i>Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre</i>)	763 000
	Village Vermont à Petit Canal		300 335
	Réhabilitation et confortement du groupe scolaire de Bragelogne	Commune de Baie-Mahault	1 032 000
	Réhabilitation d'un ouvrage hydraulique double au lieu-dit Fond Sarail		390 000
	Réhabilitation et aménagement du cimetière	Commune de Morne-à-l'Eau	551 490
	Mise en place d'un dispositif de suivi adapté à améliorer la connaissance de l'aléa mouvement de terrain avec une cinétique lente à Pointe-à-Bacchus	Commune de Petit-Bourg	31 001
	Travaux d'aménagement du parc paysager	Commune de Petit-Canal	882 920
	Réhabilitation des réseaux et branchements sur le territoire de la Guadeloupe - assainissement eau potable - année 3	Conseil Régional	1 025 325
	Réhabilitation de la station de pompage de l'espérance de la commune de Morne-à-l'Eau		379 750
	Reconstruction groupe scolaire NARAYANAN		300 000
	Opération pour l'amélioration de l'assainissement et d'amélioration de l'eau potable	Commune de Saint-Barthélemy	500 000
	Optimisation du bassin de collecte des eaux usées à Quartier d'Orléans	EEASM (<i>Etablissement des Eaux et de l'Assainissement de Saint-Martin</i>)	600 000
	Réhabilitation d'une médiathèque en abri anticyclonique	Commune de Saint-Martin	3 000 000
		TOTAL AE	8 301 134
Martinique	Construction d'un centre nautique	Commune de Basse-Pointe	286 000
	Réhabilitation de mini-stations d'épuration sur le territoire de la CACEM et renouvellement de la conduite de refoulement d'eau potable entre Morne Pitault et Morne Serpent	CACEM (<i>Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique</i>)	350 000
	Réhabilitation du réseau d'assainissement et renforcement des réseaux de distribution d'eau potable des points hauts de Saint Esprit et Vauclin	CAESM (<i>Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique</i>)	1 550 000

	Reprise et modernisation du réseau d'assainissement de Tartane, modernisation et optimisation de l'interconnexion entre l'usine de Vivé, le réseau de Cap Nord et celui de la CAESM au Galion	CAP NORD (<i>Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique</i>)	1 600 000
	Mise en sécurité de la population par la construction d'un pont desservant un quartier de la commune de Case-Pilote :	Commune de Case-Pilote	652 912
	Travaux de grosses réparations de l'école Chopotte Bonny	Commune Le François :	91 203
	Construction bioclimatique du centre technique durable de la ville du Marin	Commune Le Marin	1 623 434
	Mise aux normes et l'extension du salon de recueillement dans le quartier Lassalle :	Commune Sainte-Marie	172 500
	Réhabilitation de la villa Clair Plessis, sise au quartier Saint-Jacques		100 360
	Opération Réfection et sécurisation du boulevard Laigret de la commune de Saint-Pierre	Commune de Saint-Pierre	487 825
	Construction d'un poste de commandement communal		869 400
	Construction d'un équipement sportif structurant au profit de la communauté scolaire de la nouvelle école primaire de plateau Fofa	Commune Schœlcher	367 500
	Installation de systèmes de récupération d'eau de pluie dans les bâtiments communaux	Commune de Trinité	150 000
		TOTAL AE	8 390 000
Guyane	Dévoisement Balata - phase 2 la route nationale 2	CACL (<i>Communauté d'Agglomération du Centre Littoral</i>)	1 890 000
	ISDnD (<i>Installation de Stockage des Déchets non Dangereux</i>) de l'Ouest à Saint Laurent du Maroni		5 000 000
	Réhabilitation ISDnD Ouest à Saint Laurent du Maroni	CCOG (<i>Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais</i>)	800 000
	Hangar et presse à balles UTD Papaïchton - Aire de stockage des balles		505 000
	Renforcement des berges	Commune de Grand-Santi	195 000
		TOTAL AE	10 695 000
La Réunion	Modernisation du réseau d'assainissement des eaux usées sur Le Tampon	CASUD (<i>Communauté d'Agglomération du Sud</i>)	1 360 000
	Réhabilitation réseau EAU rue Jules Auber commune de Saint-Denis	CINOR (<i>Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion</i>)	975 000
	Pôle d'échanges de la ZAC (<i>Zone d'Aménagement Concerté</i>) Roland Hoareau gare TCSP (<i>Transport Collectif en Site Propre</i>), passerelle, parking relais	CIVIS (<i>Communauté Intercommunale des Villes Solidaires</i>)	2 500 000
	Création du complexe sportif du Chaudron		2 000 000
	Création d'un espace public pour l'accueil d'un marché forain et de festivités aux abords de la station téléphérique « Bancoul » au « Moufia »	Commune de Saint-Denis	800 000
	Reconstruction d'une nouvelle école à Roche-Plate	Commune de Saint-Paul	960 000
	Construction d'une structure modulaire au stade du Bocage (<i>Jeux Olympiques 2024</i>)	Commune de Sainte-Suzanne	120 000
	Extension du cimetière	Commune de Saint-Leu	640 000
	Opération de réhabilitation du centre bourg de la Ravine des Cabris	Commune de Saint-Pierre	1 340 000
		TOTAL AE	27 658 093
		<i>Constructions scolaires</i>	19 933 689
Mayotte	Complément pour sécurisation des écoles de la commune grande section Acoua 3	Commune Acoua	1 082 791
	Complément d'extension pour la construction de 8 salles (anciennement 6 salles) maternelle	Commune Bandré	1 462 930
	Complément de rénovation des 6 salles et construction de 6 salles neuves et d'un réfectoire maternelle	Commune Chirongui	2 800 466
	Complément pour la création de 32 salles et d'un réfectoire Cambani 1A grande section	Commune Cambani	835 960
	Complément pour la reconfiguration de l'école : rénovation de 4 salles, construction de 18 salles et d'un réfectoire école élémentaire Hajangoua	Commune Dembéni	4 179 800

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 Justification au premier euro

	Complément pour construction de 19 salles de classes et d'un réfectoire Iloni (<i>Construction neuve</i>)		1 922 708
	Complément de reconstruction du site Lab1 La Ferme (<i>Reprise du site</i>)	Commune Dzaoudzi-Labattoir	1 253 940
	Complément pour la création de 12 salles de classe et d'un réfectoire école maternelle Kangani	Commune Koungou	626 970
	Complément pour la construction de 24 salles de classe et d'un réfectoire Hamaha groupe scolaire1	Commune Mamoudzou	2 089 900
	Complément pour rénovation de 2 salles et la création de 12 salles et d'un réfectoire Oungani1	Commune Oungani	1 337 536
	Complément pour la rénovation de 6 salles et la création de 15 salles et d'un réfectoire Sada 3 Mtsangamiti	Commune de Sada	2 340 688
		<i>Hors constructions scolaires</i>	7 724 404
	Rénovation des bâtiments de la mairie	Commune de Bandraboua	494 661
	Sécurisation de l'école maternelle les Petits Souliers		120 000
	Sécurisation de l'école élémentaire Boina Doumoi, Dzoumogné		84 000
	Aménagement du front de mer - complément de financement	Commune de Bandrélé	480 000
	Remplacement d'éclairage par des leds solaires -des mâts solaires photovoltaïques sur l'île	CCPT (<i>Communauté de Communes de Petite-Terre</i>)	247 490
	Mise aux normes du terrain de Malamani et construction des vestiaires	Commune Chirongui	1 102 362
	Construction des vestiaires et tribunes du stade Alain POHER	Commune Dzaoudzi-Labattoir	1 009 261
	Travaux d'aménagement de la place publique de la plage des badamiers		513 350
	Aménagement des cimetières	Commune Mtsangamouji	924 487
	Aménagement du jardin de la bibliothèque municipale	Commune Pamandzi	259 236
	Construction d'un terrain synthétique	Commune de Sada	726 774
	Aménagement de la voirie Haut du collège		540 688
	Aménagement du parking du marché couvert		539 426
	Aménagement des cimetières		682 669
		TOTAL AE	4 052 407
Saint-Pierre et Miquelon	Réfection de l'enveloppe extérieure de la maison des loisirs de Miquelon	Collectivité Territoriale	750 000
	Construction et aménagement d'un salon funéraire, d'une morgue et d'un ossuaire	Commune de Miquelon	553 489
	Aménagement d'une partie de l'usine de traitement des produits de la mer et installation d'une station de pompage d'eau de mer		248 918
	Travaux bâtiment Sœur Marie Thérèse	Commune de Saint-Pierre	80 000
	Travaux eaux et assainissements secteur Marguerite et Albert Briand en séparatif		360 000
	Aménagement du cimetière		400 000
	Construction d'un hangar de stockage		1 100 000
	Travaux de construction d'une coursive et rénovation du bâtiment de la station d'eau		240 000
	Travaux de mise aux normes de l'école du feu rouge (Centre d'Action Sociale)	320 000	
		TOTAL AE	5 367 546
Nouvelle Calédonie	Travaux de mise en séparatif et de requalification des rues Porcheron, Lescour, Guégan au quartier Latin	Commune de Nouméa	2 806 543
	Projet d'adaptation aux normes et modernisation des infrastructures du Service Intercommunal d'incendie et de secours (SiS)	SIVM SUD (<i>Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples</i>)	1 708 179
	Extension des installations photovoltaïques	PIL (<i>province des îles Loyauté</i>)	186 694
	Aménagement des ateliers municipaux de Tadine	Commune de Maré	351 960
	Aménagement de la plage de Gatope	Commune de Voh	314 170
Polynésie		TOTAL AE	5 986 612

française	Natitua Sud (câble numérique vers l'archipel des Australes) - seconde tranche	Pays Polynésie Française	3 000 000
	FTTH T4 (Fiber to the Home)		1 800 000
	CRSD (Contrat de Redynamisation des Sites de Défense)		1 186 612
		TOTAL AE	1 200 000
Les Terres Australes et Antarctiques Française	AMSTERDAM - Travaux de remise en état de l'ouvrage maritime « La Cale »	Les Terres Australes et Antarctiques Française	329 600
	AMSTERDAM et CROZET (+ Eparses) - Construction d'un mini-chaland de débarquement		340 000
	AMSTERDAM - Construction centrale photovoltaïque		495 000
	TERRE ADELIE - Durmont d'Urville transition environnementale		35 400
		TOTAL AE	2 921 307
Wallis-et-Futuna	Réhabilitation lourde ou construction neuve des fale fono du Fale Sau :	Circonscription ALO	250 000
	Réhabilitation lourde ou construction neuve des falefono du Fale Sau	Circonscription de SIGAVE	250 000
	Rénovation de 10 falefono (seconde tranche)	Circonscription d'UVEA	500 000
	Acquisition de lampadaires à destination des villages		277 377
	Extension des bâtiments administratifs de la circonscription		91 930
	Reconstruction de la charpente du fale fono royal		72 000
	Lutte contre l'habitat indigne - résorption de logements insalubres	Territoire Service des Travaux Publics (TSTP)	400 000
	Remise en état de la cale de mise à l'eau située à Leava		80 000
	Tsunami : Travaux de construction ou de réouverture de chemins d'accès aux secteurs en altitude		300 000
	Réhabilitation complète de la piste de Kafika – Wallis	Territoire Service de la Jeunesse et des Sports (TSJS)	700 000
	TOTAL GENERAL	85 377 925	

La consommation des crédits de paiement s'élève à **48,63 M€**, (tant sur les engagements de l'année 2021 que sur ceux des années antérieures). 45 opérations ont été soldées en 2021.

En ce qui concerne le FEI scolaire pour Mayotte :

En 2021, les investissements financés sur l'enveloppe FEI ont représenté un montant total de **19,93 M€** en AE et ont concerné les opérations suivantes :

Territoire	Constructions scolaires 2021_Opérations concernées	Commune	Montant
MAYOTTE	Sécurisation des écoles de la commune	Acoua	1 082 790
	Extension pour la construction de 8 salles (anciennement 6 salles)	Bandrélé	1 462 930
	Rénovation de 6 salles et construction de 6 salles neuves et d'un réfectoire	Chirongui	2 800 466
	Création de 32 salles et d'un réfectoire Cambani 1A grande section	Combani	835 960
	Reconfiguration de l'école : rénovation de 4 salles, construction de 18 salles et d'un réfectoire à l'école élémentaire Hanjangoua	Dembéni	4 179 800
	Construction de 19 salles de classes et d'un réfectoire Iloni	Dembéni	1 922 708
	Reconstruction du site Lab1 La Ferme (reprise du site)	Dzaouzi-Labattoir	1 253 940
	Création de 12 salles de classe et d'un réfectoire à l'école maternelle Kangani	Koungou	626 970
	Construction de 24 salles de classes et d'un réfectoire Hamaha groupe scolaire	Mamoudzou	2 089 900
	Rénovation de 2 salles et création de 12 salles neuves et d'un réfectoire Oungani1	Oungani	1 337 536
	Rénovation de 6 salles et création de 15 salles neuves et d'un réfectoire Sada3 Mtsangamtiti	Sada	2 340 688
		TOTAL	19 933 688

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | Justification au premier euro

Contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD) et plans locaux de redynamisation (PLR)

Le FEI est également intervenu dans le cadre du CRSD de la **Polynésie française**, dont l'objectif central est de contribuer au modèle de développement économique endogène, décliné autour de quatre axes stratégiques :

- création de zones d'activités économiques (ZAE) ;
- requalification de zones et aménagements urbains ;
- création de zones d'activités touristiques et de loisirs ;
- création d'infrastructures publiques participant au développement économique.

Le CRSD doit ainsi faciliter la transition des territoires concernés vers de nouvelles zones d'activités et permettre les conditions d'un développement économique durable.

En 2021, l'opération a fait l'objet d'un financement de 1,20 M€ d'AE sur les projets suivants :

- travaux de dépollution et déconstruction et aménagement d'équipements sur emprises libérées : 0,95 M€ ;
- aménagement urbain sur plaine de Taaone-Travaux de désamiantage, dépollution et déconstruction : 0,14 M€ ;
- requalification urbaine de la zone portuaire-Etudes de programmation équipements de loisir : 0,11 M€.

ACTION**09 – Appui à l'accès aux financements bancaires**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
09 – Appui à l'accès aux financements bancaires		48 346 329 69 300 000	48 346 329 69 300 000		18 821 812 25 559 278	18 821 812 25 559 278

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	30 000 000	30 000 000	15 000 000	4 577 008
Total	30 000 000	30 000 000	15 000 000	4 577 008

La totalité des AE ouvertes par le décret de transfert du 28 janvier 2021 a été engagée au cours de l'exercice 2021.

Le plan de relance a financé sur cette action de l'ingénierie au profit des collectivités territoriales ultramarines.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	48 346 329	69 300 000	18 821 812	25 559 278
Transferts aux entreprises	15 000 000		925 500	14 134
Transferts aux collectivités territoriales	33 346 329	69 300 000	17 896 312	25 545 143
Total	48 346 329	69 300 000	18 821 812	25 559 278

DÉPENSES D'INTERVENTION

AE = 69,30 M€ CP = 25,56 M€

CATÉGORIE 62 – TRANSFERTS AUX ENTREPRISES CP = 0,01 M€

Depuis 2011, la bonification est réservée exclusivement au secteur public via le prêt conventionné locatif (PCL, prêt bonifié), conformément aux orientations adoptées par le conseil d'administration de l'agence française de développement (AFD) du 3 février 2011. Les prêts aux entreprises et au secteur privé (PAI) ont ainsi été remplacés par des prêts aux conditions de marché pour les entreprises et les banques. En conséquence, seule une consommation de CP a été enregistrée en 2021, à hauteur de 0,01 M€.

CATÉGORIE 63 – TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AE = 69,30 M€ CP = 25,55 M€

L'exécution 2021 comprend :

- les bonifications au profit des collectivités territoriales à hauteur de 34,7 M€ en AE et 19,9 M€ en CP ;
- l'accompagnement par l'AFD des collectivités territoriales ayant signées, avec le ministère des outre-mer un contrat de redressement outre-mer (COROM) (cf. action 6) à hauteur de 4,5 M€ en AE et 1,1 M€ en CP ;
- la création d'un fonds outre-mer grâce aux crédits ouverts par le plan de relance à hauteur de 30,1 M€ en AE et de 4,5 M€ en CP.

1. Bonifications de prêts au profit des collectivités territoriales (34,7 M€ en AE et 19,9 M€ en CP)

S'agissant des bonifications au profit des collectivités territoriales, la lettre de cadrage 2021 entre le ministère des outre-mer et l'AFD prévoyait une enveloppe globale de bonification de 34,7 M€ en AE (contre 33,7 M€ en 2020). Ce montant est en ligne avec celui prévu par le PAP 2021, 36,3 M€. Cette enveloppe était assortie d'une cible de répartition entre la bonification du Prêt secteur public bonifié (PSP-B) à hauteur de 12 M€ et celle du Prêt secteur public-vert (PSP-Vert) à hauteur de 22,47 M€ auquel s'ajoute un montant de 0,23 M€ dédié au dispositif de préfinancement du FCTVA à Mayotte.

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | Justification au premier euro

Appels de bonifications (CP) au titre de 2021 pour les prêts Outre-Mer bonifiés (P123) par génération et par produit

Montants en €					
Année d'octroi	Autres codes produits	PSPB (hors FCTVA)	FCTVA	PSPVERT	Total général
2010	1 487 561		0		1 487 561
2011	1 478 135	138 837	0		1 616 972
2012	1 794 797		0		1 794 797
2013	1 812 123		0		1 812 123
2014	1 293 320	7 644	0		1 300 964
2015	1 473 893	7 958	0		1 481 852
2016	1 547 459		0		1 547 459
2017	141 759	922 057	0	820 030	1 883 847
2018	0	1 232 486	0	1 823 457	3 055 943
2019	0	1 577 402	0	1 213 160	2 790 563
2020	0	774 058	12 811	1 117 615	1 904 484
2021	0	74 911	0	149 676	224 587
Total général	11 029 048	4 735 353	12 811	5 123 939	20 901 151

NB : En raison d'insuffisance de CP en fin de gestion, 1 M€ ont été payés en charge à payer début 2022.

Tous prêts bonifiés confondus, les engagements bonifiés (391 M€) augmentent légèrement par rapport à 2020 (387 M€), après une année 2019 exceptionnelle (544 M€). Au total, 169 M€ ont été engagés au titre du PSP-B, et 219 M€ au titre du PSP-Vert, contre respectivement 216 M€ et 156 M€ en 2020, ce qui marque une nette évolution dans l'utilisation de ces deux produits et confirme la croissance des engagements en PSP-Vert (+40 %). Le nombre d'octrois de prêts bonifiés en faveur du secteur public ultramarin reste stable, avec 90 concours en 2021, pour 89 concours en 2020. Le montant moyen des concours bonifiés se stabilisent à 4,3 M€ sur l'exercice. Parallèlement, les volumes de financements accordés au secteur public en prêts non-bonifiés (78 concours) s'établissent à 507 M€ (dont 300 M€ de prêt garantis par l'Etat à la Polynésie française), contre 729 M€ en 2020.

Le montant global des investissements financés grâce aux prêts continue sa progression et s'élève à 3 700 M€ (2 900 M€ en 2020). Ainsi, 1 € de bonification a permis d'engager 11 € de prêt AFD et de financer 108 € d'investissement.

Territoire	Engagements 2020 (€)	Nombre de concours octroyés	Bonification autorisée (€)
Guadeloupe	68 120 000	8	4 657 776
Guyane	42 270 000	5	3 380 087
Martinique	82 004 217	9	4 061 540
La Réunion	116 453 800	29	14 404 216
Mayotte	12 560 540	6	842 541
Nouvelle-Calédonie	44 018 398	23	4 289 557
Wallis-et-Futuna	0	0	0
Polynésie française	25 472 526	10	2 860 557
Total	390 899 481	90	34 496 189

Les prêts bonifiés du secteur public (PSP-B)**Répartition par géographie**

10,2 M€ de bonification ont été utilisés pour l'activité de prêt en PSP-B classique (hors dispositif FCTVA) qui recouvre essentiellement en 2021 les programmes d'investissements des collectivités de Guyane et de Mayotte, les petites

communes de moins de 10 000 habitants, et les projets des collectivités ultramarines liés au traitement des déchets ou à impact social. Le nombre d'octrois en PSP-B (46) est en stable par rapport à l'exercice 2020 (47), mais s'avère légèrement en retrait au regard des exercices précédents (71 en 2019, contre 52 en 2018 et 55 en 2017). Par ailleurs, on observe une contraction des volumes d'engagements au global (-22 %), dans des proportions toutefois variables selon les territoires, liée également à un volume de bonification moins important (-15 %). Le niveau des engagements 2021 s'inscrit ainsi en diminution par rapport aux volumes observés sur les exercices 2020 (216 M€), 2019 (425 M€), 2018 (219 M€) et 2017 (181 M€).

Répartition par type de bénéficiaire

Les grandes collectivités (collectivités uniques, régions, territoires, départements et provinces) ont mobilisé davantage de prêts bonifiés qu'en 2020. Avec 9 concours pour 93 M€, elles représentent 55 % des engagements en PSP-B de l'AFD et 36 % de la bonification utilisée (3,7 M€). Cette concentration et cette augmentation des engagements au bénéfice des grandes collectivités est tirée par les Régions et territoires (hausse des engagements de 563 %).

Ce phénomène est d'autant plus remarquable en comparaison de la diminution globale des engagements du PSP-B. Les engagements 2021 sont ainsi inférieurs à ceux de 2020. Les communes ont été les premières bénéficiaires des octrois en PSPB en nombre de projets (28 concours, soit 58% des octrois), pour un volume d'engagements de 53 M€. Sur ces 28 projets, l'Agence a octroyé 8 concours à des communes de moins de 10 000 habitants, pour 5,3 M€ de prêts bonifiés (montant moyen de 0,6 M€), mobilisant 0,3 M€ de bonification. Les grandes communes ont bénéficié de 20 prêts bonifiés (contre 14 en 2020), pour 48 M€ d'engagements (37 M€ en 2020), grâce à 4,3 M€ de bonification. A l'inverse de leur progression constante sur les quatre dernières années, les EPCI représentent un volume d'engagements en nette diminution. Seulement 5 M€ (contre 81 M€ en 2020) leur ont été octroyés, pour 4 concours mobilisant 0,5 M€ de bonification.

Répartition par secteur

Les projets bonifiés financés en 2021 ont majoritairement porté sur le cofinancement des budgets d'investissement des collectivités. 98 % des 46 concours PSP-B octroyés (soit 166 M€ d'engagements) et 96 % de la bonification dédiée à cet outil (9,8 M€) ont permis de financer les programmes d'investissements des collectivités, dont 90 M€ (soit 59% des engagements) à destination des projets d'aménagement de quartiers, de mobilité et transport, de construction ou rénovation d'équipements publics, etc. Un seul concours (2 M€, contre 24 M€ pour 7 concours en 2020) et 15% de la bonification (0,2 M€, contre 1,6 M€) a financé un projet issu de la société civile, favorisant le lien social, auprès d'une association médico-sociale réunionnaise. Enfin, les projets eau et assainissement financés en PSP-B ont représenté moins de 1% des engagements bonifiés en 2021 (1,2 M€) et marquent ainsi une diminution significative par rapport aux années précédentes.

Bonification des PSP-Vert

Répartition par géographie

Les volumes d'engagement en PSP-Vert ont atteint 219 M€, en progression de 41 % par rapport à l'exercice précédent, qui notait déjà une hausse de 31% par rapport à 2019. Le nombre de concours octroyés est également plus important (41 contre 34 en 2020), et le montant moyen des prêts bonifiés en PSP-Vert est en progression à 5,3 M€ (+0,9 M€). La consommation de bonification augmente de près de 30% par rapport à 2020, pour une hausse du volume d'engagements encore plus importante. Cette amélioration de l'effet levier s'explique principalement par la baisse continue des taux depuis 2019, qui impacte le niveau de bonification nécessaire à l'atteinte du taux plancher de 0% sur les prêts consentis. Dans les DROM, La Réunion demeure le territoire avec le plus fort volume d'engagements PSP-Vert, avec 82 M€ octroyés au travers de 19 concours. La Martinique, second DROM en volume d'engagements avec 47,4 M€ de PSP-Vert, connaît une augmentation de 33% de sa consommation d'AE de bonification. La plus forte augmentation des engagements est constatée en Polynésie française, qui concentre 17 M€ d'octrois de PSP-Vert en 2021. La Nouvelle-Calédonie connaît également une hausse de 33 % de ses engagements et représente une part de bonification semblable à celle de la Polynésie – les deux territoires comptabilisant près de 19% de la bonification mobilisée.

La progression des engagements sur ces trois géographies illustre bien le verdissement progressif des investissements d'une part croissante des collectivités dans les Outre-mer. La Guadeloupe passe en troisième position, tout en restant stable par rapport à 2020, avec un volume d'engagements avec 36,8 M€ de PSP-Vert, pour 4 concours. A Mayotte, la situation financière des collectivités locales reste fortement impactée par les effets de la crise sanitaire, et peu compatible avec un endettement soutenable. Les besoins d'emprunt des collectivités locales sont également atténués par le fort subventionnement de l'investissement public sur le territoire. Compte tenu de cette situation, l'AFD n'a pas pu octroyer de PSP-Vert sur la géographie en 2021. En Guyane, les collectivités demeurent impactées par les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, toutefois un important concours a été accordé à la Collectivité territoriale de Guyane pour le financement de son programme d'investissement, marquant le retour du PSP-Vert sur cette géographie. La hausse globale des engagements en prêts est à mettre en regard de la forte activité des différentes géographies en matière d'accompagnement technique des collectivités sur leurs projets environnementaux et en faveur du climat, au travers notamment des subventions FOM.

Répartition par type de bénéficiaire

Signe des impacts de la crise sanitaire sur les petites collectivités, la ventilation des engagements verts apparaît plus polarisée cette année qu'elle ne l'était en 2020. Les grandes collectivités ont bénéficié des PSP-Vert en priorité, suivies par les EPCI et les communes. Comme en 2020, les communes ont concentré le plus grand nombre de PSP-Vert en 2021, avec 18 prêts bonifiés (11 en 2020) et 43 M€ d'engagements pour 5 M€ de bonification. Les EPCI, principaux acteurs des politiques publiques environnementales sur leurs territoires, ont cumulé plus de 46 M€ d'engagements en PSP-Vert, pour neuf concours octroyés et 7 M€ de bonification utilisée. Les grandes collectivités ont engagé plus de 123 M€ de prêts environnementaux, au travers de 9 concours et en mobilisant 10,3 M€ de bonification (5,5 M€ en 2020).

Répartition par secteur

Les projets bonifiés financés en 2021 ont majoritairement porté sur le cofinancement des budgets d'investissement des collectivités. 39 des 41 concours PSP-Vert octroyés (soit 226 M€ d'engagements) et 99 % de la bonification dédiée à cet outil (23 M€) ont permis de financer les programmes d'investissements des collectivités, dont 106 M€ (soit 48% des engagements) à destination des projets d'aménagement de quartiers, de mobilité et transport, de construction ou rénovation d'équipements publics. Les projets eau et assainissement financés en PSP-Vert ont représenté moins de 1% des engagements bonifiés en 2021 (2,5 M€).

Pré-financement du FCTVA à Mayotte

Dans le cadre de l'initiative outre-mer en commun, et pour lutter contre les effets de la crise économique liée à l'épidémie de COVID-19, le ministère des outre-Mer et l'AFD ont poursuivi la mise en œuvre du prêt créé en 2020 dédié au préfinancement du FCTVA. Ce dispositif vise à soutenir les investissements des collectivités locales des Outre-Mer, en leur permettant de maintenir un bon niveau de trésorerie. Déployé à Mayotte en 2020 à titre expérimental, le dispositif a été reconduit en 2021. 3,2 M€ (contre 14,6 M€ en 2020) ont ainsi été engagés au titre du dispositif en 2021, pour 3 concours octroyés aux communes mahoraises, au lieu de 8 en 2020. Le redéploiement d'une partie de la bonification du PSPB a été partiellement mobilisé par le préfinancement du FCTVA : 0,04 M€ sur 0,23 M€ ont été mobilisés, soit une baisse de 91% par rapport à 2020. Le dispositif ne devrait pas être reconduit en 2022.

2- Contrats de Redressement outre-mer (COROM) (4,5 M€ en AE et 1,1 M€ en CP)

Outre le soutien à l'assainissement de la situation financière des collectivités territoriales, financé sur l'action 6 du programme 123, le dispositif COROM, introduit en 2021, prévoit également une enveloppe de 4,5 M€ en AE=CP sur trois ans pour financer une assistance technique de l'AFD auprès des collectivités ayant signé un contrat. Sept communes dans les cinq départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique et Mayotte) en ont ainsi bénéficié en 2021 pour un montant de 1,1 M€ en CP.

3- Fonds outre-mer (FOM), financé par le plan de relance (30,1 M€ en AE et 4,5 M€ en CP)

En réponse à la crise sanitaire, le dispositif Fonds outre-mer (FOM) a été créé dans le cadre du plan de relance à hauteur de 30,1 M€ en AE pour 2021 et 2022. Conformément aux recommandations de la Cour des comptes, les crédits sont mis à disposition de l'AFD en deux versements par an, sur présentation des appels de fonds établis sur la base des dépenses prévisionnelles, le premier appel de fonds de l'année ne pouvant excéder 60% de ces dépenses.

La lettre de cadrage pour 2021 entre le ministère des Outre-mer et l'AFD prévoit que les actions financées par le FOM sont recentrées sur les AMO pour la mise en œuvre des projets des collectivités locales dans le cadre de leurs programmations pluriannuelles d'investissements, en lien avec le plan de relance.

Ainsi, au 31 décembre 2021, l'engagement de l'enveloppe FOM a été programmé presque en intégralité par le COPIL FOM, hormis un reliquat de 0,41 M€. Au total, 37 projets et notes programmatiques (enveloppes géographisées regroupant différents appuis similaires, à destination des collectivités) ont été autorisés au cours des deux comités de pilotage de l'année. Sur cette enveloppe, près de 11 M€ en subvention ont été octroyés sur l'exercice, ce qui révèle une nette accélération des processus d'instruction, par rapport aux autorisations du FOM 2020.

En termes de répartition par type d'intervention, les prestations visant à appuyer les politiques publiques consacrées à l'eau et à l'assainissement, ainsi qu'à la valorisation et à la transition énergétique, concentrent un volume financier important, respectivement, à hauteur de 1,9 M€ et de 1,4 M€. Le FOM a également soutenu des projets régionaux structurants de lutte contre les risques naturels : la mise en œuvre du Plan Séisme Antilles a ainsi été financée par le FOM à hauteur d'1,5 M€, répartis auprès des collectivités locales de la Guadeloupe et de la Martinique.

En termes de répartition géographique, avec un volume total de plus de 3,9 M€, Mayotte représente près d'un tiers des autorisations accordées (29 %). Les appuis à La Réunion représentent 20 % du montant total des projets, contre 7 % en 2020, marquant ainsi une augmentation sensible de leur volume. La Guyane et la Guadeloupe concentrent ensemble 20 % des autorisations totales au cours de l'année. La répartition des financements est ensuite ventilée entre la Martinique, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie-française, dont le poids des autorisations oscille entre 3 % et 5 %. L'agence de Nouméa a également porté une demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la desserte aérienne inter-îles entre Wallis et Futuna, à hauteur de 0,1 M€. Les projets multi-géographies ultramarines continuent de concentrer un volume financier important, à hauteur de 2,47 M€, toutefois en baisse sensible par rapport à 2020 (18 % des autorisations, contre 31% l'année passée).

En termes de secteur d'intervention, plus de 87 % des financements autorisés, soit près de 12 M€, relèvent de la composante prioritaire du FOM, soit l'appui en ingénierie aux maîtrises d'ouvrage publiques, en amont ou la mise en œuvre concrète des projets des collectivités. Sur les 37 demandes ayant reçu un avis favorable du comité de pilotage, les appuis autorisés à titre dérogatoire sont au nombre de 9. Ceux-ci ont ciblé le renforcement des capacités des collectivités locales, comme Saint-Martin, la Collectivité territoriale de Guyane, et plusieurs collectivités de Guadeloupe, de Martinique et de Mayotte pour la mise en œuvre et le suivi des PS2E ; ainsi que la réalisation d'études ciblées, telles que la cartographie de l'aléa submersion marine à Nouméa, et une étude flux-stock et valorisation des déchets à Mayotte. Le ticket moyen des projets autorisés augmente sensiblement par rapport à la première année de mise en œuvre du FOM, atteignant 0,23 M€ en 2021, contre 0,15 M€ en 2020. Les montants financés demeurent néanmoins très hétérogènes, avec des projets compris entre 0,03 M€ et 1,5 M€.

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État**RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS**

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	1 705 322	1 076 004			2 804 674	1 034 115
Transferts	1 705 322	1 076 004			2 804 674	1 034 115
ODEADOM - Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer (P149)	6 300 000	6 300 000			3 000 000	3 000 000
Transferts	6 300 000	6 300 000			3 000 000	3 000 000
ONF - Office national des forêts (P149)	97 392	110 458			162 599	194 540
Transferts	97 392	110 458			162 599	194 540
EPCMPP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)	40 000	40 000			60 000	60 000
Transferts	40 000	40 000			60 000	60 000
OFDT - Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (P129)	10 000	10 000			10 000	10 000
Transferts	10 000	10 000			10 000	10 000
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)	152 820				31 885	304 888
Transferts	152 820				31 885	304 888
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques (P181)	52 485					26 243
Transferts	52 485					26 243
Parcs nationaux (P113)	-25 828	7 085			23 063	4 652
Transferts	-25 828	7 085			23 063	4 652
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	50 000	10 000			12 397	20 000
Transferts	50 000	10 000			12 397	20 000
LADOM - L'agence de l'Outre-mer pour la mobilité (P138)	16 308 003	16 308 003	30 011 385	24 563 842	13 081 288	13 081 288
Transferts	16 308 003	16 308 003	30 011 385	24 563 842	13 081 288	13 081 288
Universités et assimilés (P150)	1 454 071	640 408			546 453	311 970
Transferts	1 454 071	640 408			546 453	311 970
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	771 500	824 125			77 028	74 562
Transferts	771 500	824 125			77 028	74 562
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)					82 279	82 279
Transferts					82 279	82 279
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	254 324	221 104				182 901
Transferts	254 324	221 104				182 901
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)	161 550	246 900			129 256	38 777
Transferts	161 550	246 900			129 256	38 777
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	43 247	2 000			131 000	67 800
Transferts	43 247	2 000			131 000	67 800
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)		2 455			142 450	12 500
Transferts		2 455			142 450	12 500

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)	333 190	7 621			667 633	232 222
Transferts	333 190	7 621			667 633	232 222
Total	27 708 075	25 806 164	30 011 385	24 563 842	20 962 005	18 738 736
Total des transferts	27 708 075	25 806 164	30 011 385	24 563 842	20 962 005	18 738 736

Les principaux opérateurs financés par le programme 123 sont :

- l'**ASP**, qui a bénéficié de financements au titre de l'action n°2 "Aménagement du territoire", d'une part dans le cadre du programme Europ'Act et d'autre part, dans le cadre du CCT de La Réunion ;
- l'**ODEADOM**, qui a bénéficié de financements au titre de la participation du ministère des outre-mer au Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) sur l'action n°2 « Aménagement du territoire » ;
- le **musée du Louvre**, qui a bénéficié d'un financement imputé sur l'action n°4 "action sanitaire et sociale, culture, jeunesse et sport" afin de mettre en place un monument en mémoire de l'esclavage ;
- **LADOM**, l'opérateur de la mission Outre-mer, rattaché pour sa gestion au programme 138 (cf. partie « Opérateur »). Les actions financées sur le programme 123 s'inscrivent sur l'action °3 « Continuité territoriale » ;
- le **CIRAD**, l'**IFREMER**, le **CELRL**, les **parcs nationaux** et l'**ONF**, qui ont bénéficié de financements au titre des actions en faveur de l'environnement, notamment dans le cadre de l'IFRECOR inscrites sur l'action n°2 « Aménagement du territoire » ;
- les **universités** et les **opérateurs d'enseignement supérieur** qui participent aux actions d'études et d'évaluation du ministère des outre-mer inscrites sur l'action n°2 « Aménagement du territoire » ;